

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

L. J. DENEFS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numéro

6 cents par semaine

Prix de l'abonnement

Édition quotidienne, par an \$8.00

Édition hebdomadaire, Le Cultivateur, 16 pages, par an 1.00

Indivisiblement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois à l'édition quotidienne.

Tarif des Annonces

Presière insertion.....	Par ligne	\$0.10
Autres insertions, si publiées tous les jours		0.05
"	trois fois par semaine	0.06
"	deux fois.....	0.07
"	un seule.....	0.08
Avis de Naissances, Mariages ou Décès		0.15

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT

L'ENFANT TROUVÉ

XI

LE LOUP ET LA BREBIS

Quelques jours après, un commissionnaire lui apporta un magnifique bouquet.

Les fleurs sont encore rares au mois d'avril, il avait dû coûter très-cher. Elle n'eut pas besoin de demander d'où lui venait ce présent, son cœur lui avait déjà nommé Gontran.

Mais pourquoi lui envoyait-il un bouquet ?

Après avoir réfléchi un instant, elle remarqua que le lendemain était le 19 du mois, fête de saint Léon. Deux larmes roulèrent dans ses yeux. Elle renvoya le commissionnaire et garda le bouquet. Pour le conserver plus longtemps, elle lui mit le pied dans l'eau. En s'extasiant sur la beauté des fleurs, elle découvrit un billet roulé dans la corolle d'un camélia. Elle l'ouvrit d'une main tremblante.

Dans des termes respectueux, Gontran se plaignait doucement de ne pas avoir reçu de réponse à sa première lettre ; il lui parlait encore de son amour, lui renouvelait l'assurance de son dévouement, et il ajoutait que le bouquet était la preuve qu'il pensait sans cesse à Léontine.

Elle se demanda ce qu'elle devait faire. Elle hésita longtemps. Enfin, elle écrivit à Gontran pour le remercier de son envoi. Elle copia l'adresse écrite au bas de la lettre et du billet. Pourtant, elle fit cette remarque que Gontran n'était qu'un nom de baptême. Néanmoins, la lettre partit.

Elle n'avait personne pour la conseiller, elle obéissait à un sentiment de son cœur, incapable, d'ailleurs, de l'avertir d'un danger, elle croyait bien faire.

Le lendemain, Gontran se présenta chez elle. Il vit la rougeur de ses joues, devina son émotion et s'ex réjouit. Il était spirituel, il causa bien. Sa parole facile et entraînante la captiva. Elle lui permit de revenir, il profita de l'autorisation et revint tous les jours.

Léontine agrandissait le domaine de ses illusions.

Un dimanche, elle accepta l'offre de son bras pour faire une promenade à pied, au milieu de la verdure et des fleurs, aux environs de Paris. Mais on rentra de bonne heure, le soir, et Gontran dut la quitter dans la rue, à la porte de la maison.

Il se mordit les lèvres de dépit et de colère. Il avait compté sur un triomphe facile, et il trouvait une résistance qu'il rencontrait pour la première fois. Le roué, le débauché, l'homme qui ne croyait à rien, était moins fort que l'innocence d'une enfant. Il en était réduit, depuis deux mois, à lui faire sa cour niaisement, comme un faiseur d'illusions. Son amour-propre en était violemment irrité.

Dans une de leurs causeries, Léontine lui avait témoigné le désir de connaître son nom et sa position.

Il lui dit le premier nom venu, puis il se fit passer pour un employé d'un ministère ayant déjà quatre mille francs d'appointements. Elle le crut.

Une autre fois qu'il se répandait en protestations d'un amour sincère, elle lui répondit :

—Monsieur Gontran, je sens que je vous aime ; je vous crois bon, honnête et loyal ; je consens à porter votre nom, je serai votre femme quand vous le voudrez.

Si ignorante qu'elle fût, elle savait que la femme ne peut se donner, honnêtement, à l'homme qu'elle aime, en

dehors de cette institution d'épouse une loi civile, qu'on nomme le mariage.

Un après-midi, par un temps superbe, Léontine venant de donner une leçon, descendait lentement l'avenue des Champs-Élysées.

Tout à coup dans une calèche armoriée, attelée de deux chevaux superbes, elle reconnut Gontran. Il était assis à côté d'une femme déjà âgée et d'un grand air.

C'est à travers un nuage qui passa devant ses yeux qu'elle entrevit l'éclat de la voiture et les chapeaux galonnés du cocher et des deux laquais.

Son cœur se serra douloureusement, et elle resta un instant immobile sans pouvoir faire un pas.

La calèche se filait vers l'arc de l'Étoile.

—Qu'est-ce que cela signifie ? se demanda la jeune fille, m'aurait-il donc trompée ? Oh ! il faut que je sache ! s'écria-t-elle.

Elle avait heureusement un peu d'argent dans sa poche. Elle aperçut un coupé de remise qui descendait tranquillement l'avenue. Le cocher cherchait une pratique. Elle lui fit signe d'arrêter et elle se jeta éperdue dans la voiture.

—Où allons-nous ? demanda le cocher.

—Nous allons attendre ici.

—Longtemps ?

—Je ne sais pas.

—Drôle de petite dame, murmura le cocher, mais jolie à croquer tout de même !

Il descendit de son siège, prit un sac dans le coffre de sa voiture et offrit à son cheval le plaisir de brayer quelques poignées d'avoine.

Cachée dans un coin du coupé, la jeune fille guettait la descente des équipages.

Elle attendit une heure. Le cocher était remonté sur son siège, le cheval restauré piaffait d'impatience et son maître maugréait, envoyant au diable sa singulière pratique.

Entin la voix de la jeune fille se fit entendre. Elle disait au cocher :

—Suyez cette voiture de maître qui a deux laquais derrière.

—Compris ! fit le cocher.

Puis tout bas :

—Hé ! hé ! une aventure... Très-drôle !

La voiture partit.

Rue Saint-Dominique-Saint Germain, Léontine vit la voiture de maître entrer dans la cour d'un hôtel. Se trouvant suffisamment renseigné pour le moment, elle donna l'ordre au cocher de la conduire chez elle.

Le lendemain, seule et à pied, elle revint rue Saint-Dominique. Elle n'eût pas de peine à découvrir que l'hôtel qu'elle désignait était celui de Mme la marquise de Presle, qui y demeurait avec son fils unique, le marquis Gontran de Presle.

Elle revint chez elle honteuse, désolée, se redressant contre sa douleur pour ne pas pleurer dans la rue. Il lui semblait qu'elle n'avait pas de courage, que toutes ses forces étaient brisées et qu'elle s'envenimait dans un immense écroulement.

En rentrant, elle tomba sur un siège, inerte comme une masse et elle pleura.

Le soir, Gontran vint, souriant, paraissant heureux comme toujours.

Elle ne lui dit rien ; il s'assit un peu étonné, puis il la regarda. Elle était pâle, elle avait les yeux rouges ; il fut inquiet.

—Léontine, qu'avez-vous ? lui demanda-t-il.

—Monsieur, répondit-elle, j'allais vous écrire ce soir pour vous prier de ne plus revenir ici, mais puisque vous voilà, ma lettre devient inutile. Vous m'avez indignement trompée, repit-elle d'une voix accablée. Dans quel but, je l'ignore, je ne veux pas le savoir. Vous avez qui je suis, je vous ai raconté ma vie tout entière, et cela ne vous a rien dit... Que vous ai-je fait pour me vouloir du mal ? Oh ! votre

conduite a été bien cruelle, monsieur, bien cruelle.

—Mais que vous ai-je fait ? Que voulez-vous dire ?

—Que votre présence ici est un mensonge ! Que vous n'êtes pas un employé de bureau, mais le marquis de Presle !

Le jeune homme bondit sur son siège.

—Comment savez-vous ?... balbutia-t-il.

—Qu'importe, puisque je sais... Je n'ai plus rien à vous dire, monsieur, vous pouvez vous retirer.

Il feignit être en proie à une vive douleur, des larmes même lui vinrent aux yeux.

—Mais vous savez bien que je vous aime ! s'écria-t-il. Oui, c'est vrai, je ne vous ai pas dit la vérité, je vous ai caché mon nom... mais c'est là encore une preuve de mon amour. J'ai voulu être à vos yeux un employé pour ne pas vous effrayer par mon titre et, je vous le jure, dans la seule crainte d'être repoussé.

—Oh ! vous n'auriez jamais franchi le seuil de ma porte si je vous eusse connu !

—Eh bien, vous le voyez vous me donnez raison. Et maintenant que vous savez tout...

—Nous nous voyons pour la dernière fois. L'interrompit-elle.

—Ah ! à votre tour vous êtes cruelle.

—Ma conscience est honnête, monsieur le marquis, répliqua-t-elle avec dignité, et l'innocence me garde ! Entre la pauvre fille, qui ne possède que son éducation et le souvenir des vertus de sa mère, et vous monsieur le marquis de Presle, il y a un abîme que ni vous ni moi ne pouvons franchir, je ne saurais m'élever jusqu'à vous, vous ne pouvez vous abaisser jusqu'à moi.

—Pourquoi ? Léontine, m'aimez-vous toujours ?

—Ne me demandez pas cela, monsieur, je n'en sais plus rien !

—Ah ! tenez, je suis bien coupable ; vous valez mille fois mieux que moi, et je vous demande pardon, pardon à genoux !

—Mais que pensez-vous donc de moi ? s'écria-t-elle éperdue.

—Je veux, répondit-il d'un ton pénétré, que vous deveniez ma femme !

Elle poussa un cri, qui n'était peut-être que de la stupeur.

—Votre femme ! répéta-t-elle. Vous n'êtes plus l'employé de ministère, je ne veux plus vous voir.

—Cela sera, pourtant ; j'aurai une lutte à soutenir, de nombreux préjugés à combattre, à vaincre... mais pour vous posséder je ne reculerai devant rien, je briserai tous les obstacles.

Il s'élança vers la porte et lui cria en sortant :

—A bientôt !

La jeune fille leva les yeux vers le ciel en disant :

—Ma mère, ma mère, protégez-moi !

(A continuer.)

Pour les Etreannes

ENEZ! VENEZ!

Chez J. B. JACQUES,

Coin des rues du Roi et la Couronne Saint-Roch.

Là vous trouverez, messames et messieurs, l'assortiment le plus varié d'articles de fantaisie pour étreannes du jour de l'an, tels que albums, argenteries, poupées, depuis 5 cents à (\$8.00) huit piastres, vases, sets de bureau, chronomètres, boîtes à ouvrage, pupitres, encriers, jardinières, boîtes à tabac, et une quantité d'autres effets trop long à énumérer, tous ces effets seront vendus à des prix défiant toute compétition. Venez et vous jugerez vous-mêmes.

J. B. JACQUES, Coin des rues du Roi et la Couronne, Saint-Roch, 40.

17 déc 1883.—10f.

Où Faut-il Aller

ACHETER LES ETRENNES ?

Voilà ce que se demandent beaucoup de personnes. Eh bien allez donc au magasin tenu par

Elie Bedard,

HORLOGER et BIJOUTIER,

No 243, RUE ST-PAUL,

(En face du dépôt du Chemin de fer du Nord.)

Où une GRANDE REDUCTION pour le temps des FÊTES vous attend. Vous y trouverez une grande variété de MONTRES, HORLOGES, BOUCLES D'OREILLES dans tous les prix, CHAINES, CACHETS, CHAINES D'OPERA et COLLIERS pour Dames.

Aussi, — Un grand assortiment de BRACELETS, CROIX, EPINGLETTES, JONCS, BAGUES, BOUTONS, LUNETTES, PINCES-NEZ, ainsi qu'un beau CHOIX D'ACCORDEONS à très bas prix.

Articles de toutes sortes, propres à offrir en

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Le tout à des prix très Modérés.

Une visite est respectueusement sollicitée. 10 déc 1883.—62.

404.

ETRENNES! ETRENNES!

NOEL ET JOUR DE L'AN.

Bijouterie, Horlogerie, Argentierie, Articles de fantaisie, etc, etc.

171, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

M. E. JACOT

Tout en adressant ses plus vifs remerciements à ses nombreux clients pour le patronage constant qu'il n'a cessé de recevoir de leur part, profite de cette circonstance pour informer ses amis et le public en général, qu'ils trouveront à son établissement le plus riche et le plus bel assortiment d'horlogerie, de bijouterie, d'orfèvrerie, d'argentierie et d'articles de fantaisie en tous genres qu'il soit possible de désirer à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Comme il serait trop long de signaler ici la variété énorme des articles que renferme le magasin de M. Jacot, le public est prié d'aller visiter pour se rendre compte par lui-même de tous ses avantages offerts d'ici aux Rois.

12 déc 1883.—30

413

Articles de Fantaisie

POUR

NOEL ET LE JOUR DE L'AN.

BUREAUX EN NOYER, BOITES A ouvrage, Coffrets de fantaisie. Albums, Services à Thé en Porcelaine, Coffrets Japonais, Enciers, Encres à verre, à Quir et à Moteux, PANIERS A OUVRAGE GARNIS ET NON-GARNIS, Paniers à éponges, Paniers à chiffons, Plateaux à cartes, Dévidoirs, Porte-cartes, Bourses,

STATUETTES EN PORCELAINE, Boîtes à ouvrage en Pâche et Ecims à Bijoux.

Nous attirons aussi spécialement l'attention sur notre assortiment d'Étreannes Anglaises, patrons clairs et foncés.

Bonnets et Tableaux de Mousseline à bon marché, pour servantes.

Bideaux de point, depuis 75 cts., la paire.

SIMONS & FOULDS,

RUE DE LA FABRIQUE,

11 déc, 1883.

W. McWILLIAM,

CONFISER

De Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada et du Lieutenat-Gouverneur de la Province de Québec.

Déjeuners et Soupers de nocces et goûters de grandes soirées.

Servis dans le dernier style et sur court avis. Entrepôt le plus considérable de confiserie à Québec, consistant en sucreries, gâteaux, crèmes, etc, et le plus riche assortiment de bonbonnières Parisiennes, Anglaises et Américaines; le tout préparé avec un goût vraiment artistique à l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN.

EXPÉDITION DE TOUTES LES PROVINCES dans les différentes localités de la Province où passe l'express.

52, Rue St-Jean, et Rue La Fabrique.

13 déc 1883.—3s E.C. 418

ETABLI EN 1837.

Bonbonnières Françaises, Anglaises et Américaines.

Comme Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, chez

GEORGE SCOTT,

CONFISEUR,

No 44, 1 RUE ST-JEAN.

Le public est toujours certain de trouver dans ce magasin un assortiment des plus riches et des plus variés en fait de sucreries, de gâteaux, de crèmes, de bonbonnières, de bonbons exquis, en un mot tout ce qui entre dans cette branche de commerce.

Toute commande pour gâteaux de nocces ou autres circonstances, sera exécutée sur le plus court avis.

Prix modérés. 12 déc 1883.—3s. 417.

CONFISERIE

R. WINFIELD,

104, RUE ST-JEAN.

Magnifique choix de crèmes françaises, chocolats, bonbons et sucreries cristallisées d'une pureté et d'un goût exquis. Gâteaux frais et de qualité supérieure. Déjeuner de nocces et goûters pour les grandes soirées, servis sur court avis, dans un style recherché.

Bonbonnières françaises, Anglaises et Américaines, de véritables bijoux comme cadeaux de Noël et du jour de l'An.

Spécialité de Gâteaux de Nocces.

La qualité de tous ces articles ne peut être surpaée.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. 12 déc. 1883.—3s. 416.

GRANDE VENTE

PRIX REDUITS,

Commerce en General.

CARAFFES à liliées, gravées et unies, grand marché.

VERRES A VIN taillés, gravés, unis et pressés, VERRES A EAU, GOBELETS et Verreries de tout genre.

DEUX CHARS de Cheminées de Lampes 102 de réduction.

UN CHAR d'Huile Canadienne West light au plus bas prix.

Lustres, Lampes de Salle et Passage, Lampes à Pieds, décorées avec fleurs, etc., grande variété.

AU NOUVEAU MAGASIN,

A. E. VALLERAND,

67, RUE DALHOUSIE, QUÉBEC. 14 déc, 1883.

LE MAHDI.

L'obscur marabout dont les prédications ne troublaient, il y a deux ans, que quelques oasis perdues dans les profondeurs du Soudan, a réussi, grâce à un concours inespéré de circonstances, à mettre en question la domination de l'Égypte sur toute la vallée du haut Nil et à inquiéter la politique de la puissance Anglterre. Ni son origine ni son éducation ne semblaient cependant lui permettre d'aspirer à cette merveilleuse fortune. Comme la plupart des agitateurs musulmans qui ont, à des degrés divers, remué les populations en exaltant leur foi religieuse, le Mahdi du Soudan appartient à une famille pauvre et obscure.

Le Mahdi est né dans la province de Dongola. Son père était charpentier. Chargé d'une nombreuse famille, ce dernier expédia son fils, Mohamed-Admed (le Mahdi), à un de ses oncles, frère de sa femme, nommé Shérif El-Din, habitant le Sennaar, qui consentit à s'en charger et à lui faire faire son apprentissage de tanneur. Battu par cet oncle, le jeune Mohamed Admed s'enfuit un beau jour du Sennaar et gagna Khartoum, où il entra à l'école d'un célèbre derviche du pays. Cette école était une de ces "fondations pieuses" comme il s'en trouve tant dans le monde musulman, et formait une dépendance de la mosquée élevée au cheikh Hoghli, le patron de Khartoum. Là, le futur Mahdi apprit à lire et à écrire, et s'initia aux dogmes de sa religion. Il quitta cette école au bout de deux ans et se rendit à Berber, où il devint disciple d'un derviche en grande odeur de sainteté dans la région, le cheikh Ghubnsch. Son humeur inquiète lui fit quitter bientôt ce cheikh et s'attacher à un autre maître en réputation à Keneh, appelé Nour-El-Din (lumière de la religion), qui, en 1870, le fit admettre dans l'ordre des derviches.

Mohamed-Ahmed ne songea plus alors qu'à s'attirer, à son tour, le respect des fidèles par des actes de profondes piété. Il se retira dans un flot du Nil, situé près de Keneh; il s'y creusa une sorte de grotte souterraine et s'y adonna à toutes sortes d'exercices de dévotion—prières, jeûne, immobilité extatique, etc., etc. Sa réputation de sainteté s'étendit peu à peu d'Assouan à Khartoum, et au-delà, dans le Sennaar et le Kordofan. Il réunit des disciples, créa lui-même une nouvelle école, et—ses devoirs spirituels ne l'empêchant pas de songer au temporel—il prit les quatre femmes légitimes dont la loi de Mahomet permet la possession à ses fidèles.

Jusqu'à là, Mohamed-Ahmed avait fait montre de sentiments religieux poussés jusqu'à l'exaltation, mais il n'avait rien laissé deviner du rôle auquel il se préparait. Tout d'un coup, en mai 1881, il fut touché de la grâce de Dieu. Il écrivit aussitôt à tous les cheikhs et à tous les derviches dont il avait cultivé l'amitié que Mahomet lui avait apparu, et lui a donné comme mission divine, de réformer l'Islam, d'établir l'égalité entre tous les croyants, et de fonder un royaume nouveau.

Un des cheikhs les plus influents du Dongola, chef d'une corporation de derviches, nommé Mahomed-Saleh, envoya cet écrit au gouverneur du Soudan, qui était alors Reouf pacha en attirant son attention sur les intrigues et les menées du prétendant-prophète. Reouf-pacha fit une enquête; il s'alarmait de l'influence que cet agitateur avait acquise dans le Soudan, et il voulut le faire emprisonner. Mais Mohamed-Admed, averti à temps, s'enfuit dans le Sud du Kordofan. Là, il recruta des partisans, s'empara de plusieurs villages aux abords d'Obeid, y installa une djemnia (une assemblée), refusa de reconnaître l'autorité du khédivé et prêcha ouvertement l'insurrection. L'agitation qu'il avait fomentée devint bientôt si menaçante que, sur des ordres envoyés du Caire, Reouf Pacha se mit en marche de Khartoum, à la tête de trois mille hommes, contre le nouveau Mahdi.

Tels ont été les débuts du formidable soulèvement qui, après deux années de lutte presque continue contre les troupes égyptiennes, a abouti à l'annéantissement de la dernière expédition envoyée contre l'obscur marabout d'il y a deux ans, devenu le Mahdi.

C'est en cette qualité de Mahdi, c'est-à-dire d'envoyé de Dieu, que

Mohamed-Ahmed adressait, il y a deux mois, à tous les cheikhs, d'Égypte une proclamation les exhortant à faire "la guerre aux Turcs infidèles". Cette proclamation produisit une telle impression, que le gouvernement égyptien crut devoir la soumettre au jugement des cheikhs de la plus illustre école théologique de l'Islam, celle d'El-Azhar, afin d'en obtenir un *fatwa* destiné à détruire l'influence du faux prophète.

Ce *fatwa*, dont nous avons le texte sous les yeux, met en relief certains points de la doctrine musulmane les plus curieux et—on peut le dire—les plus intéressants aussi à reconnaître, en l'état général actuel du monde islamique.

La première question à résoudre portait sur l'orthodoxie—de la croyance en la venue d'un Mahdi, envoyé par Dieu et protégé par Mahomet pour soutenir la vraie foi et combattre les infidèles.

"Oui—répond le *fatwa*—les livres de tradition les plus respectés affirment la venue de ce nouveau prophète."

"Le Mahdi,—disent ces livres,—sortira de Médine et fuira vers la Mecque. Les grands de la nation le reconnaîtront Mahdi. Cette proclamation aura lieu entre le Reck et El-Mocan, et elle se produira après la mort du khalife existant alors, et après une grande délibération faite en vue de nommer un autre khalife. Le Mahdi qu'on voudra nommer alors refusera ce titre, au lieu d'appeler les hommes à le lui offrir..."

Or,—dit le *fatwa*,—de tous ces signes auxquels on devra reconnaître le Mahdi, "il ne s'en trouve aucun qui puisse s'appliquer au faux Mahdi du Soudan, lequel n'est donc pas le Mahdi attendu." "Le véritable Mahdi,—ajoutent les cheikhs d'El-Azhar,—ne peut être que lorsque le khalife ne sera plus. Or, tout le monde sait que le khalife actuel (le sultan) a été proclamé par les grands de la nation, les princes, les notables, les savants et tous les habitants des contrées musulmanes. Il est donc impossible d'en proclamer un autre tant qu'il existe."

Après avoir ainsi réfuté les assertions de l'"imposeur," le *fatwa* conclut ainsi: "Le faux Mahdi a donc menti, et le grand prophète a dit: "Celui qui ment avec préméditation aura le feu pour demeure éternelle."

Cette condamnation canonique du chef des rebelles a été distribuée à profusion parmi les musulmans d'Égypte. Mais qui sait si, parmi les cheikhs qui l'ont signé, il n'en est point qui voient aujourd'hui dans l'éclatante victoire du Mahdi une manifestation éclatante de la mission divine qu'ils lui déniaient hier, et devant lequel ils s'inclineront peut-être demain.

Chez les musulmans, "rien n'est probable, tout est possible;" l'inattendu déjoue tous les calculs. Les événements du Soudan en sont un exemple.

Au dispensaire de St-Roch.

Pour orner son salon ou sa chambre à coucher avec une splendeur qui ne peut manquer d'avoir de la durée, se rendre immédiatement à la pharmacie de M. JULES C. DORION, rue St Joseph, St-Roch, et se choisir là des jardinières, des croix, des ancrs, des corbeilles, en un mot des bouquets d'immortelles de toute espèce. L'assortiment est des mieux choisis et véritablement propre à satisfaire toutes les exigences du luxe ou de la mode.

JULES C. DORION,
Ou au Dispensaire de St Roch,
RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
Québec.

A VENDRE.

3,000 VERGES DE PRELARTS

DE LA PREMIERE QUALITÉ

Logement Endommagé par le feu

PRIX :

De 22¹/₂ Cts à 30 Cts.

AU BUREAU DE

JOS VANDRY,

No 32, rue Sous-le-Fort,

BASSE-VILLE.

Heures de bureau : de 9^h à 11^h A. M., et de 1^h à 4 hrs P. M.
29 déc 1882—15

ARTICLES Vente Annuelle à

— DE —

NOUVEAUTES A BON MARCHÉ

— CHEZ —

S. READ.

IL VEND ACTUELLEMENT tout l'assortiment si bien organisé de son magasin, consistant en

MARCHANDISES D'ETAPÉ ET DE FANTAISIE.

Tous les articles de nouveautés dont se compose son assortiment ont été réduits à un prix qui permettent aux acheteurs de faire des

Achats Avantageux.

Toutes les personnes qui désirent faire l'acquisition de

MARCHANDISES A BON MARCHÉ

doivent profiter de l'occasion.

C'EST LE BON TEMPS.

M. Read est prêt à disposer de la balance de son loyer à bon marché et en bénéficiera de la clientèle de la maison.

S. READ,

44, RUE DE LA MONTAGNE,
QUEBEC.

21 nov 1883.—1m 349

AVIS.

Dans l'affaire de
GEO. VALLIERE, Trois Pistoles
Insolvable.

Des soumissions pour le fonds de commerce et les livres de crédits appartenant à cette succession seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à jeudi le 3 janvier prochain.

Fonds de commerce à Trois-Pistoles.....\$1704 81
Livres de crédits..... 1039.12

Conditions comptant—Le tout peut être examiné à Trois Pistoles, vendredi le 23 du courant; une liste des crédits et copie de l'inventaire est aussi déposé à mon bureau.

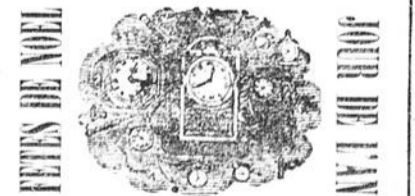
AUSSI A VENDRE :

Deux lots de terre Nos. 64 et 77 dans le Canton Cabot, dépôt Sayabec, comté de Rimouski, et un emplacement avec maison à St-Moise même comté.

HENRY A. BEDARD
Cessionnaire-Syndic
Bureau de
Bédard, Girard & Cie.
119 Rue St-Pierre, Québec.
20 déc. 1883—6f. 445

Les Etrences portent bonheur

ET DU



P. BRUNET,

HORLOGER ET BIJOUTIER,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'opérer une réduction assez considérable sur tout son stock d'horlogerie, de bijouterie, d'orfèvrerie et d'argenterie, pour le plus grand avantage de ceux qui se proposent de donner des étrennes dignes de Noël et du Jour de l'An. Les acheteurs, en visitant ce magasin, sont certains de trouver pleine satisfaction, tant sous le rapport de la variété et de la qualité supérieure du stock que sous celui du bon marché.
18 déc 1883—3a 438

CARTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN.

R. MORGAN,

MARCHANT DE MUSIQUE,

DÉSIRE ANNONCER À SES PRATIQUES et au public en général, que son assortiment de cartes de Noël et du Jour de l'An est maintenant complet et renferme les produits des fabricants les plus renommés, savoir : Praug, Tuck, Eyre & Spottiswood, Mansell, Hakes, Caswell, Canton, Marx, Atkinson, De la Rue, Marcus Ward, Hildersheimers, Faulkner, Campbell, Roman & Cie, Walker, McQueen, Dean & Fils, Henderson, etc. En les examinant, on trouvera que ces cartes sont supérieures, si possible, à celles de l'an dernier, tant par la variété des matériaux et les dessins que par les prix qui varient entre 2¹/₂ cts et \$6 pièce.

Des paquets de cartes seront expédiés comme échantillons aux personnes de la campagne, en déposant une somme égale à la valeur des articles demandés.
12 déc 1883—1m 408

TRESOR

— DES —

NOURRICES et des MERFS

— DU —

Dr PICAUT.

C'est en effet un véritable *Tresor* pour les mères. Procure à l'enfant malade un sommeil doux et réparateur. Au contraire des autres remèdes, il détruit les causes du mal au lieu de seulement engourdir les douleurs. Sous l'influence du *Tresor des Nourrices et des Mères*, des enfants maigres, scrofuleux, rachitiques, ont recouvré une santé vigoureuse.

Détruit les vents, régularise les selles, arrête les omissements et la diarrhée, facilite la poussée des dents, exempte les enfants des convulsions.

LE TRESOR DES NOURRICES

ne peut faire que du bien aux enfants qui en font usage.
Directions complètes sur la bouteille.— Méfiez-vous des contrefaçons.
En vente chez tous les pharmaciens.
Préparé seulement par les propriétaires H. Sugden, Evans & Co. Montréal.

FAITES USAGE DE PORTER XXX

De MOLSON

Il n'y a de véritable que celui qui porte l'étiquette de la

WATSON PACKING Co'v.

Embouteilleuse pour la consommation locale et l'exportation de

BIERE, PORTER, LAGER, Etc.

2, Rue BATH et 30 Rue ST-CHARLES,

QUEBEC.

4 juillet 1883.—6m.

MAGASIN D'ÉPICERIES

— ET DE —

PROVISIONS.

F. X. Allaire,

Coin des Rues GRANT et du ROI,

ST-ROCH.

Tout en remerciant le public et ses amis du bienveillant patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, profite de l'occasion pour leur annoncer qu'il a en mains l'assortiment le plus complet en fait d'épicerie et de provisions en général.

L'assortiment ayant été choisi avec le plus grand soin et acheté à des conditions exceptionnellement avantageuses, il ose se flatter de pouvoir donner satisfaction aux acheteurs, soit par la qualité des effets, soit par le prix auquel il se propose de les vendre, et par ce moyen continuer à mériter la confiance qu'on a eue en lui jusqu'à ce jour.
Aussi — Foin, paille, avoine, et toutes espèces de grains et provisions. Tous les effets sont livrés à domicile sur demande.
Une visite est respectueusement sollicitée.
4 déc 1883.—1m 384

ARTICLES Vente Annuelle à

BON MARCHÉ

AVANT L'INVENTAIRE.

Dans le but d'écouler notre assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver, nous avons fait de grandes réductions, et nous offrons des avantages immenses dans tous les départements.

Nous attirons une attention spéciale sur les marchandises suivantes :

300 Paires de Rideaux de Point, réduits à la moitié.

75 Pièces de Velveteens brochés, réduits de \$1.25 à 69 cts.

125 Pièces d'Étoffes à robes depuis 12¹/₂ en montant réduits considérablement.

Vêtements de dessous pour messieurs.

Nous offrons à peu près 200 douzaine de Camisoles et de Caleçons en laine Canadienne et Écossaises à bien peu de plus que la moitié de leurs valeurs.

300 paires de COUVERTURES de Lain dont le prix varie de \$1.50 à 11.50. C'est la meilleure chance qu'on ait eu jusqu'à présent de se procurer cet article à un aussi bas prix.

Tweeds Écossais, Draps de Pilots, de Castors, Serges pour habits, tout à grande réduction. Chemises blanches, Cols et Poignets, Cravates, Foulards, réduits de 20 à 30 pour cent. 200 douzaines de mousselines en kid doubles réduites de \$1.25 à 75 cts. Tapis, Prêlerts, Nattes, etc, etc. Poles en cuivre, en ébène, anneaux, bouts appareils, etc, etc.

Le prix est marqué sur chaque article.

BEHAN, BROTHERS.
13 déc 1883. 419

ETABLIS EN 1842.

W. STANLEY,

LIBRAIRE et PAPETIER,

Nos 69 et 71, rue St-Jean,

HAUTE-VILLE, QUEBEC.

A constamment en mains un bel assortiment de Livres, Brochures et les dernières nouveautés en papeterie, ainsi qu'une grande variété d'articles élégants, de jeux amusants et instructifs, jouets, d'un goût élevé et très riches, tous des plus convenables à être donnés en

Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Le principe de M. Stanley est d'offrir toujours des articles de premier choix aux prix les plus réduits, c'est là le succès de cette maison commerciale et ce qui la rend si populaire.
12 déc 1883—3a

Fromage! Fromage!

3,000 LIVRES

De Fromage de première qualité, à 8 Cts LA LIVRE, au détail.

— AUSSI —

25 TINETTES de BEURRE de choix, pour table. Huitres, Poissons de toutes sortes, en gros et en détail.

A vendre chez
J. B. M. DION,
Marchand-épiciers
14, Côte Ste-Geneviève.
14 déc 1883.—1a. 423

Le Musée à 10 cts

SALLE JACQUES - CARTIER.

Grand Changement de Programme.

LUNDI APRES-MIDI, 17 DEC.

Artistes nouveaux, Tours nouveaux, Pièces nouvelles.

Divertissement de famille moral et charmant. Tous les Après-Midi à 2 heures et le Soir à 8 heures.

Admission, 10 cts. Sièges réservés, 20 cts. Programme nouveau chaque semaine.
11 déc 1883—6f

A VENDRE à la LIBRAIRIE

A. T. GARANT.

Nos 6 et 8 RUE SAINT-JEAN, (Presqu'en face de la Banque d'Épargne.)

Vases pour fleurs depuis 20 cts la paire à \$2.50.
Chandeliers verre depuis 20 cts la paire à \$1.00.
Sets à toilette depuis 90 cts à \$2.25.
Encrènes, depuis 25 cts à \$2.50.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 21 DÉCEMBRE 1883.

LE SECRET

DE

BERTHE

(Suite.)

—Comment s'écria le colonel, ce drôle se permet de calomnier la comtesse de Marcezac, et tu ne lui as pas tiré les oreilles ! Je m'en charge, moi, et je vais de ce pas lui donner la leçon qu'il mérite.

—Fais-moi le plaisir de rester ici et de m'écouter, dit Paul de Lizy d'un ton qui n'admettait pas la réplique. Ne te mêle pas d'une affaire dont tu ne connais pas le premier mot.

—J'attendrai que tu me l'expliques, mais après...
—Après comme avant, je te prierai de te tenir tranquille. Je suis meilleur juge que toi de la situation, et si je croyais devoir demander raison à M. de la Cadière, je n'aurais besoin de personne pour me suppléer. Mais je ne puis pas me battre avec cet homme qui est peut-être un assassin.

—Quoi ! ce serait lui l'assassin de l'usurier !... et il te l'aurait avoué !

—Non, il le nie, au contraire. Mais il craint qu'on ne l'en accuse... et il n'a pas tort. Sortons d'ici, je vais t'apprendre des choses qui t'étonneront.

—Je ne demande pas mieux, car je ne suis plus où j'en suis avec tous ces mystères, et je ne tiens pas du tout à rester au cercle, depuis que j'ai touché mon argent... dix mille deux cents francs, mon cher... qui t'appartiennent légitimement, car sans toi je ne les aurais pas gagnés. Ce sera autant de rattrapé sur ta perte...

—Merci, je n'en ai que faire. Garde-les pour t'amuser pendant ton congé. Mais viens. Le plancher de ce tripot me brûle les pieds.

Le colonel aurait eu mauvaise grâce à insister. Il suivit son ami, et quand ils se retrouvèrent ensemble sur le boulevard, Paul lui dit :

—En deux mots, voici les faits. Ce matin, en débarquant à Paris, j'ai failli être arrêté. On me prenait pour le meurtrier de Basfroi parce que je n'ai pas pu présenter mon ticket de chemin de fer. Ce ticket je l'avais cédé à un individu qui avait grimpé à la gare de Melun, et du côté de l'entrevoile, dans un coupé où j'étais seul...

Ne m'interromps pas, je te prie, ne peut être parent de Paul de Lizy.

Cet individu pour m'expliquer cette incohérence, m'a raconté une histoire à laquelle elle a cru. Il venait disait-il, d'être surpris et poursuivi par un mari, et il n'avait pas trouvé d'autre moyen de lui échapper. Je lui suis venu en aide et à ma place tu en serais probablement fait autant. Il était déjà loin, lorsque j'ai su à la gare qu'un crime venait d'être commis à Fontainebleau et qu'on attendait le criminel à l'arrivée du train. Je me suis justifié, sans trop de peine et la journée s'est passée sans que j'entendisse parler de cette triste aventure. Un incident que tu connais me l'avait presque fait oublier, lorsqu'en entrant au cercle avec toi, je suis tombé sur ce Dauxance qui pérorait à propos de la mort de cet espiègleur...

—Il a même osé dire que l'associé du père de Mme de Marcezac.

—Et il a dit la vérité. Laisse-moi achever. Nous sommes passés dans le salon où on jouait au baccarat, et là il m'a paru que M. de la Cadière, qui tenait les cartes, avait quelque ressemblance avec mon homme du chemin de fer... une ressemblance assez vague... mais les discours de ce Dauxance avaient éveillé mes soupçons. Pour les éclaircir, j'ai joué contre ce banquier suspect. Il m'en a coûté cent mille francs et je n'étais pas mieux fixé, lorsqu'après la partie, il m'a alordé.

—Pour te parler des lardons que ce Dauxance lui avait lancés. Vous en étiez là quand je vous ai laissés ensemble. Que t'a-t-il dit ensuite ?

—Il m'a dit de but en blanc : c'est moi qui ai voyagé ce matin avec vous de Melun à Paris.

—Oh ! oh ! c'est grave. Tu ne t'es pas contenté, je suppose, de cette déclaration.

—Non. Je l'ai poussé, je l'ai mis au pied du mur, en lui laissant voir que

je le croyais coupable. Il n'a pas perdu contenance et il a eu réponse à tout. Il persiste à soutenir qu'il s'est sauvé d'un château situé près de Melun, et quand je lui ai déclaré que si un juge m'interrogeait, je dirais tout ce que je sais : il m'a répondu hardiment qu'il saurait se défendre, sans nommer la femme qu'il allait voir, la nuit, à dix lieues de Paris.

Et c'est alors qu'il a ajouté : je crois que vous auriez tort de me mettre en cause, car, pour prouver que depuis huit jours, je n'étais plus le débiteur de Basfroi, je serais obligé d'invoquer le témoignage de Mme de Marcezac, qui était présente lorsque j'ai réglé mes comptes avec lui, samedi dernier.

—Eh ! bien, mais... voilà l'explication du voyage de Mme de Marcezac. Elle avait bien le droit d'aller voir un ancien associé de son père, et si elle tenait à te cacher les visites qu'elle lui faisait, c'est que cet homme exerçait une profession peu honorable. Parions qu'elle ne t'avait jamais parlé de M. Basfroi.

—Jamais. Aujourd'hui seulement, j'ai appris qu'elle n'avait pas rompu avec lui, comme elle aurait dû le faire, si elle prenait quelque souci de sa réputation... Je l'ai appris de la bouche d'un M. Chardin, un autre ami de son père, qui n'est pas usurier, celui-là, et qu'elle reçoit assez souvent. Je l'ai rencontré au moment où j'entraï chez elle, par l'avenue Gabriel.

—Et ce renseignement n'a pas suffi pour te faire deviner le véritable but des excursions de la comtesse ? C'est pourtant clair comme le jour. Quand je l'ai rencontrée à la gare de Fontainebleau, elle venait de passer la soirée chez ce Basfroi.

—Tu me dis là exactement, répliqua Paul de Lizy, ce que j'ai répondu au vicomte de la Cadière, qui semblait me menacer de la compromettre, si je le signalais à la police. Eh bien ! il m'a déclaré qu'après l'avoir rencontré dans le cabinet de cet usurier, il l'avait retrouvée, fort peu de temps après, dans la rue, et qu'il l'avait vue entrer dans une maison isolée dont elle avait la clé.

—Il a menti, parbleu ! s'écria Sigoulès. Cet homme a assassiné et volé Basfroi. Il sait qu'il est à ta merci, et il cherche à t'intimider pour t'empêcher d'agir contre lui.

—Tu oublies qu'il pouvait se dispenser de venir me dire ; c'est moi qui vous ai emprunté votre billet. Je ne l'avais pas reconnu... et personne ne l'aurait reconnu, car, en chemin de fer, il portait une fausse barbe et des lunettes bleues... Il avait déguisé jusqu'à sa voix. Son accent n'était plus le même.

—Bon ! mais il s'est aperçu que tu l'examinais, et comme il avait peur, il est venu au devant des questions que tu aurais pu lui adresser. C'est le comble de l'habileté. Et ce qui le prouve, c'est qu'il avait préparé sa défense. Tu ne te laisseras pas prendre à cette manœuvre.

—Alors, tu me conseilles de le dénoncer ?

—Parfaitement. Je n'ai pas de pitié pour les coquins.

—De le dénoncer, au risque d'exposer, Mme de Marcezac au désagrément d'être obligée de rendre compte à la justice de tous ses actes ?

—J'ai la conviction qu'elle n'a rien à se reprocher.

—Moi je crois que si je la consultais, elle me supplierait de me taire.

—Eh bien ! consulte-la.

—Dieu m'en garde ! Je ne la reverrai de ma vie. C'est résolu. Et je ne reviens jamais sur une résolution.

—Je comprends cela ; mais encore faut-il réfléchir avant de la prendre. En ce moment, tu n'es pas de sang-froid. Tu te laisses emporter par la colère, et quand l'accès sera passé, tu reviendras à des appréciations plus saines. Qu'elles prouvent-elles contre cette charmante femme, qu'un scélérat... ou tout moins un intrigant... calomnie pour se tirer d'affaire ?

—Je n'ai pas besoin de preuves ; elle m'a trompé une fois : c'est assez. Je n'irai pas vérifier les allégations d'un M. de la Cadière que je méprise. Je le laisserai s'arranger comme il pourra, si en découvrant sans moi que c'est lui qui a escaladé le train pendant la nuit du crime. Il ne me convient pas de courir les rues de Fontainebleau pour trouver la maison où Mme de Marcezac entre comme chez elle. Il ne me convient encore moins de me venger de sa trahison. Si je livrais cet homme, il ne manquerait pas de la faire citer, et le juge qui l'interrogerait

ne se contenterait pas d'explications sommaires. Il faudrait qu'elle dit chez qui elle a passé quelques heures après avoir quitté le sieur Basfroi. Je ne veux pas qu'elle soit soumise à cette épreuve qui tourmenterait certainement à sa confusion.

J'aime mieux l'oublier.

—Je t'en défie.

—Je n'en suis pas encore là, mais j'y arriverai.

—Et tu crois qu'elle oubliera, elle ? Tu crois qu'elle ne s'étonnera pas de ne plus te voir et qu'elle ne te demandera pas d'expliquer ta conduite ? Tu allais l'épouser... l'époque du mariage était fixée... et tu disparaîtrais tout à coup, sans qu'elle s'en inquiète !... C'est impossible, et j'ajoute que ce serait injuste. Tu lui dois au moins des égards.

—Des égards !... à une femme qui m'a odieusement berné, en ta présence !

—Ah ! pour y voilà ! Tu as souffert dans ton amour propre... et c'est moi qui suis cause de la rupture. Eh ! bien, non ! il ne sera pas dit que j'aurai fait le malheur d'un camarade et d'une personne qui m'a inspiré la plus vive sympathie...

—Aurais-tu la prétention de me forcer à revenir à elle ? Les droits de la camaraderie ne vont pas jusque là, je te le déclare.

—Non. Mais je prétends te démontrer que la comtesse n'a rien fait de mal.

—Prends garde. Je finirai par croire que tu es amoureux d'elle, dit ironiquement Paul de Lizy ; à ton aise, mon cher !

—Si je l'étais, je perdrais mon temps, car elle t'aime, répondit doucement le colonel. J'ai vu ça dans ses yeux. Mais, parlons sérieusement, me permets-tu de faire ce que tu ne veux pas faire... c'est-à-dire de la revoir ?

—Tu peux te passer de ma permission. Je t'ai présenté à elle. Rien ne t'empêche d'y retourner. Elle t'y a engagé, d'ailleurs. Et je suis bien sûr qu'elle attend ta visite avec impatience. Elle doit avoir une foule de choses à te dire.

—Moi aussi j'ai beaucoup de choses à lui dire. M'autorises-tu à lui apprendre tout ce que je sais ?

—Je n'y vois aucun inconvénient.

—Et à ta répéter ce qu'elle me répondra ?

—Je te serai très obligé de ne plus me parler d'elle.

(A continuer.)

ÉPINGLETTES AVEC NOMS.

VIENNENT JUSTEMENT D'ÉPRE REÇUS, LES

BIJOUX LES PLUS NOUVEAUX EN ARGENT PUR.

Entr'autres, un assortiment considérable et des plus variés en fait d'épinglettes avec initiales et noms, chez

G. SEIFERT, BAZAR EUROPE, 12, RUE DE LA FABRIQUE. 10 déc 1883.

A VENDRE.

UNE PERSONNE AVEC UN CAPITAL DE \$200.000 se procurera une besogne des plus lucratives

N. B.—L'acheteur pourra avoir un essai de la besogne avant l'achat. S'adresser à LOUIS F. FRETTE, Coin des rues St-Olivier et Ste Madeleine 442 19 déc 1883—1s

Photographie !

Photographie !

Le soussigné profite de l'ouverture de son nouvel atelier de photographie pour adresser à ses amis et au public en général ses plus sincères remerciements pour le patronage qu'il n'a cessé de recevoir de leur part à son ancien atelier de la rue St-Ours, et il profite de cette circonstance pour les inviter à visiter le nouvel atelier qu'il a fait construire en tête du petit escalier de la côte d'Abraham, au pied de la côte Ste-Geneviève, où il prendra des photographies dans les derniers goûts à très bas prix. Assortiment très varié de Chronos, gravures et cadres de fantaisie de tous genres et de toutes grandeurs. Auzel, Portraits aux crayons. NAZAIRE BELLEAU. 18 déc 1883—1s 435

SAISON DES FÊTES

Nous offrons maintenant de grandes nouveautés pour robes de soirées et de dîners. Gausse de soie et Chenille sont les plus récentes. Nouvelles nuances en Grenadine de soie brodée à des prix très modérés. Saines Soies Ottomanes et autres avec broché pour appareiller. Pinches estampées, Brochures nuances délicates en gants de kid pour soirées de 4 à 12 boutons. Dentelles de fil, Fichus et aussi une grande variété d'autres articles nouveaux en dentelle. Bas de soie dans toutes les couleurs. Fleurs et Garnitures, Fleurs pour robes de soirées. 100 verges de soie de couleur 50 ct en montant. C'est une réduction de 25 à 35 par cent. Robes et étoffes à robes pour hiver aussi à grande réduction. La balance de notre assortiment de manteaux d'hiver, comprenant les patrons de Paris, manteaux de cachemire doublés en pelletterie, sera aussi vendue à une très grande réduction. 80 pièces de bonnes indiennes anglaises couleurs solides à bien bas prix.

GLOVER, FRY & CIE.

TAPIS ! TAPIS !

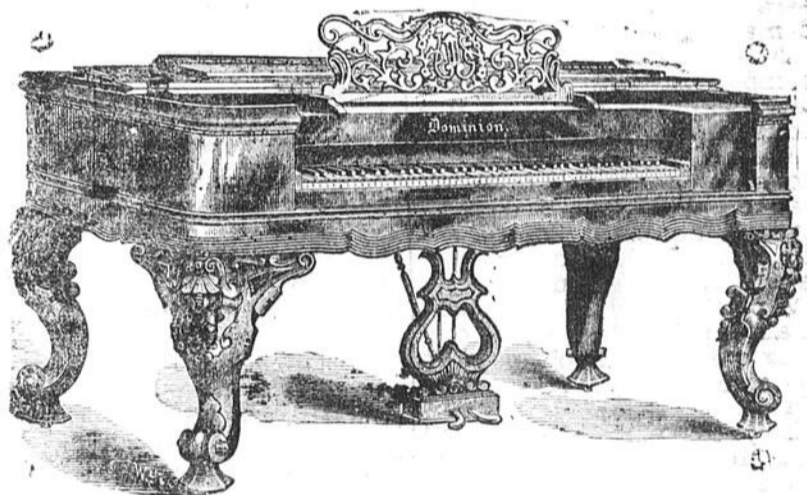
Articles pour ameublement.

Une importation additionnelle, via Halifax des derniers dessins en fait de TAPIS BRUXELLES, TAPIS TAPISSERIE avec Bordures et Tapis d'escaliers pour appartement. Tapis Manilla, Allemands, Écossais, de Fécelle, de Cocao, etc. Nattes pour portes, etc., etc. Rouleaux, Corniches, Anneaux, Ornaments, Baguettes d'escaliers en cuir, etc., etc.

PRELARTS et LENOEUMS. Berceaux et lits en fer et en cuivre. Lits à ressorts en fil de fer et autres. Matelas en crin, Oreillers et Traversins en plume.

GLOVER, FRY & CIE.

15 décembre 1883—C E



PRIX 1883,

En réponse aux nombreuses demandes que nous recevons concernant les PRIX accordés cette année aux

PIANOS ET ORGUES "DOMINION."

La "Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion," de Bowmanville, Ont., a l'honneur d'attirer la bienveillante attention de ses patrons sur la liste des prix accordés à ses instruments aux expositions suivantes :

St-Jean, Nouveau-Brunswick	1er Prix pour Pianos (orgues exhibés).
Hamilton	1er Prix pour Orgues d'Églises, de
Chatham	1er Prix pour Orgues de salon, (pianos pas exhibés).
Sincoe	1er Prix pour Orgues (pianos exhibés).
Bowmanville	1er et 2e Prix pour Pianos et Orgues.
London	1er Prix pour Pianos et Orgues.
Uxbridge	1er Prix do do
Owan Sound	1er Prix do do
St-Thomas	1er Prix do do
Essex	1er Prix do do
Alton	1er Prix do do
Lindsay	1er Prix do do
Whitby	1er Prix do do
Markham	1er Prix do do
Stouffville	1er Prix do do
Scarborough	1er Prix do do
Brougham	1er Prix do do
Barrie	1er Prix do do
Orillia	1er Prix do do
Forest	1er Prix do do
Evamton	1er Prix do do
Cockstown	1er Prix do do
Acton	1er Prix do do
Belleville	1er Prix do do
Toronto	Aucun Prix n'a été offert pour les instruments de musique.

Toujours en magasin une Centaine d'Instruments au prix de la manufacture.

L. E. N. PRATTE,

AGENT GENERAL POUR LA COMPAGNIE "DOMINION,"

No 280, Rue Notre-Dame, Montreal.

11 déc 1883.—21s

ANNONCES NOUVELLES.

Déménagement.—L. P. Bilodeau. Phosphore. Déménagement.—Mme Robitaille. Grande vente de Noël et du Jour de l'An.—Duquet & Cie. A vendre.—Jos. Vandry. Avis.—Henry A. Bédard. 1834!!! 1834!!!—A. W. Leitch. Oranges et citrons.—A. Wattiers. A vendre.—Lucie N. Frenette. Photographie! Photographie!—Nazaire Belleau. Vente à l'écarré de livres.—O. Lemieux & Cie. Pour les étrennes!—J. B. Jacques & Cie.

Sommaire des matières.

1ERE PAGE.—Feuilleton littéraire—L'enfant trouvé. 2ME PAGE.—Le Merdi. 3ME PAGE.—Le Secret de Berthe. 4ME PAGE.—Faits divers. 7ME PAGE.—Télégraphie Générale.—L'imbroglio franco-chinois. 8ME PAGE.—Dernière Edition.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous expédions des comptes à tous ceux dont l'abonnement n'est pas payé d'avance, espérant qu'on s'empresera de répondre à notre juste demande. Nos lecteurs nous tiendront compte sans aucun doute des nombreux sacrifices que nous nous sommes imposés. On n'oublie pas qu'on nous donne 8 pages, au lieu de 4 comme ci-devant, avec le double de matière à lire, sans toutefois augmenter le prix d'abonnement.

A partir du 1er Janvier prochain le prix sera de \$4 pour ceux qui n'auront pas payé et les arriérés et une année d'avance. Le prix restera le même \$3 pour tous ceux qui paieront d'avance; même avantage pour six mois, \$1.50 et pour quatre mois \$1.

L. J. DEMERS & FRERE Editeurs-Propriétaires.

QUEBEC.

VENDEDI, 21 DÉCEMBRE 1883.

Nominations.

La nomination des candidats dans le comté de Soulanges a eu lieu hier à Côteau Landing. MM. Bain et de Beaujeu ont été mis en nomination. Il s'agit ici d'une élection fédérale. Les deux candidats se présentent comme conservateurs.

EN VACANCES.

Les membres du gouvernement partent aujourd'hui pour prendre leurs vacances de Noël. Ils seront absents jusqu'au sept janvier. Le premier-ministre et le secrétaire-provincial restent en ville.

Il y a accord complet parmi les ministres. L'histoire de la crise que nous traversons mérite d'être écrite. La plupart de ceux qui en parlent aujourd'hui n'en savent pas le premier mot.

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Guillaume Amyot décédée ce matin.

M. Amyot et les membres de la famille voudront accepter l'expression de nos sincères sympathies.

La guerre franco-chinoise

Une première bataille.

Les dépêches de cette nuit nous donnent de nouveaux détails sur l'attaque de la ville de Schtay, par l'armée française.

L'attaque a eu lieu le 14 du courant. L'armée française comprenait 5,000 hommes; 4,000 seulement ont pris part à l'assaut; le reste se tenait en réserve. Les principaux faubourgs ou forts sont tombés au pouvoir des assiégeants, qui ont perdu 300 hommes.

Les chinois ont fait une résistance désespérée et ils sont encore maîtres de la citadelle. Leurs pertes sont considérables. Les dépêches les portent à 15000 hommes, mais nous croyons ce rapport exagéré. Il pourrait bien se faire qu'il y eut un zéro de trop.

ACTUALITÉS.

Le président Arthur vient d'annoncer qu'il se portera candidat pour une deuxième présidence. Il dit que le parti républicain doit remporter la victoire, en 1884, sur le même terrain qu'en 1881.

M. l'abbé Monge remplit les fonctions de vicaire de M. le curé Chevalier paroisse St-Augustin à Lowell.

Bloons du chemin de fer du Nord.

Concurrence déloyale du Pacifique Canadien.—Une entrevue avec le surintendant M. Davis.

Samedi dernier, on inaugura à Le-chine Bank Station, à une distance de quatre milles de la gare Bonaventure, à Montréal, une voie de raccordement dite Union Jacques-Cartier, et destinée à mettre Québec ainsi que les différentes stations sur le chemin de fer de la rive Nord, en communications directes avec l'Ouest, par le Grand-Tronc, à Dorval.

Lundi dernier, nous avions dans nos colonnes un compte rendu complet de cette cérémonie d'inauguration. On le parcourait sans doute avec plaisir, parce que l'on a dû comprendre que cette voie ferrée nous intéresse particulièrement, ou que s'il est un centre de population intéressé à l'ouverture et au fonctionnement de cette voie ferrée, c'est bien celui de notre vieille cité.

Les droits acquis de la compagnie du chemin de fer du Nord.

C'est en 1881, qu'un certain nombre de canadiens de progrès concevaient le projet de cette voie de raccordement, et pour le mettre le plus tôt possible à exécution, on obtenait du gouvernement local la constitution de la charte nécessaire, et cette charte se voyait ratifiée quelque temps après par les autorités fédérales. Cette charte permettait de relier le Grand Tronc au chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental par une voie ferrée dite Union Jacques-Cartier.

La partie ouest du Q. M. O. & O. est devenue depuis, — c'est de l'histoire ancienne — la propriété du syndicat du Pacifique Canadien, mais en faisant cette acquisition, le syndicat reconnaissait et ratifiait tous les droits de la compagnie organisée pour construire la voie de raccordement en question.

La partie-est du chemin de fer de la rive Nord passait dans le même temps entre les mains du syndicat Sénécal. Dans le cours de l'année, la compagnie du Grand Tronc faisait l'acquisition d'une bonne partie des parts de ce syndicat et devenait ainsi l'actionnaire la plus intéressée dans le succès de cette partie de l'ex chemin de fer provincial. Immédiatement, le Grand Tronc, pour augmenter le trafic de cette voie ferrée et le décupler même, songeait à la mettre en relations directes avec l'Ouest; elle avait à sa disposition le moyen nécessaire, à assurer les droits acquis d'une compagnie déjà organisée dans ce but là. C'est ce que la compagnie du Grand-Tronc s'est empressée de faire. Elle a fait l'acquisition de la charte de la com-

pagne dite de l'Union Jacques-Cartier, et dans le cours de l'été, après avoir eu la prudence de s'assurer de la part du syndicat du Pacifique une ratification de droits dont il avait déjà reconnu l'existence, elle se mettait à l'œuvre et terminait en quatre ou cinq mois les sept milles et demi de voie ferrée qui nous relie directement avec l'Ouest, par le Grand Tronc, à Dorval.

Voilà pour l'intelligence du sujet. Cet historique des droits acquis de la compagnie du chemin de fer actuelle n'est peut être pas sans utilité comme préambule.

Conduite inexplicable du Pacifique.

Mercredi dernier, le surintendant de la compagnie du chemin de fer du nord, M. Davis, expédiait de Québec et de diverses autres stations de la voie ferrée, un certain nombre de chars de fret pour l'Ouest. Rendus à St. Martin, ces chars se sont trouvés arrêtés là forcément. Il leur a été impossible de passer sur l'Union Jacques-Cartier, pour continuer leur route, parce que les autorités du Pacifique avaient ordre de ne pas effectuer l'aiguillage ou de s'opposer au raccordement.

Fait exceptionnellement grave et qui valait certainement la peine que l'on prit des renseignements précis.

Résumé de notre entrevue.

M. Davis nous a tout simplement déclaré que la nouvelle de cette regrettable concurrence était vraie, et que cette attitude du Pacifique était une violation inexcusable des droits acquis de la compagnie du chemin de fer du nord, droits que le syndicat du Pacifique a cependant su reconnaître et ratifier en plusieurs circonstances.

Le surintendant du chemin de fer du Nord n'entend pas cependant en laisser imposer par cette mesquine concurrence, il a continué à expédier depuis des chars de fret comme si rien n'était, et il continuera ainsi jusqu'à redressement des griefs de la compagnie. Le Pacifique, s'il ne cède pas devant une aussi légitime réclamation, verra peut-être à St-Martin la voie ferrée complètement obstruée avant longtemps par les chars de fret de la compagnie du chemin de fer du Nord.

La compagnie ne veut pas non plus s'en tenir à cette espèce de protestation. Elle se propose d'en appeler aux autorités fédérales, et s'il arrive, sans avertissement déclaré Monsieur Davis, que là-bas comme ici on ne s'empresse pas de mettre un terme à la difficulté ou de faire reconnaître nos droits par le syndicat, nous aurons alors recours au droit du plus fort, et nos chars de fret passeront, ou il leur en cuira.

Interrogé sur les motifs que pouvait avoir le Pacifique pour en agir ainsi, M. Davis nous a répondu que d'après lui, il ne pouvait en avoir d'autre que le chantage. "Le syndicat, dit-il, veut nous exploiter, nous extorquer une indemnité à laquelle nous ne lui recon-naissons aucun droit quelconque."

Conseil de St-Sauveur.

Il y a eu hier soir séance spéciale du conseil de la municipalité de St-Sauveur, pour affaires concernant le département du feu.

Étaient présents: M. le maire et MM. les conseillers Boutin, Drolet, Fiset, Blutin et Lattre.

On commence à s'apercevoir pour de bon qu'il y aura des élections municipales dans cette localité, les lundi et mardi 14 et 15 janvier prochain. En ce jour, le terme d'office de M. le maire, Rochette, du Dr Fiset et de M. Noël finira avec la présente année, et s'ils désirent occuper plus longtemps leurs sièges, il leur faudra probablement faire la lutte avec des adversaires qui leur feront sans doute manger la soupe chaude.

Rien de tel que l'approche des élections pour dégoûter la langue des gens. Le Dr Fiset, qui semblait vouloir devenir plus sociable, a de nouveau enfourché son fougueux coussin, hier soir, et s'est laissé aller à ses caprices. Il a versé des flots d'éloquence pour défendre les pompiers qui n'étaient nullement attaqués. Ceux-ci, heureusement ne se laisseront pas prendre à cette tactique, car ils savent qu'en temps ordinaire et lorsqu'il n'y a aucun inté-

rêt pour lui d'en agir autrement, le petit major Fiset ne se fait pas faute de leur taper dessus tout comme au premier venu.

La question de l'incendie chez M. Connolly, auquel les pompiers se sont rendus et ont passé la nuit avec leurs engins sans y être autorisés, est venue sur le tapis. M. Boutin en a pris occasion pour faire remarquer qu'en agissant ainsi on s'exposait à de grands désagréments et surtout à des dépenses qui ne seraient peut être pas toujours remboursées par les municipalités qu'on serait allé protéger.

Aussitôt le Dr Fiset se lève furibond, et l'insulte à la bouche, il tient pendant un quart d'heure M. Boutin sur la sellette. La conduite de celui-ci, dit-il, est antichrétienne et indignée de gens civilisés.

M. Boutin a beau dire qu'il désire simplement et qu'il est à souhaiter qu'à l'avenir on procède d'une manière plus régulière dans des cas de cette nature, le docteur ne veut rien entendre, et la figure contractée, les yeux prêts à sortir de leurs orbites, le geste formidable, il s'agite et crie jusqu'à ce qu'il tombe presque en pamoison sur sa chaise. En terminant, il dit que si les municipalités ne paient pas, lui est prêt à payer sa part de ces sortes de dépenses, et que les contribuables paieront le reste.

Oui, mais il n'est pas dit dans la chanson, que le généreux docteur ne se fera pas rembourser ensuite par le conseil.

M. Drolet a dit qu'il était à peu près certain que la municipalité de St-Roch Nord paierait les dépenses encourues pour elle.

Il a été décidé que le secrétaire trésorier lui adresserait le compte de ces dépenses.

Il a ensuite été résolu que le comité du feu demande des soumissions pour la construction d'une voiture d'hiver dont le dévidoir pourra contenir de 500 à 600 pieds de boyaux, pour la station de pompe No. 3, et qu'il accepte la soumission la plus basse.

Il a aussi été résolu que l'enlèvement de la neige sur les citernes soit confié à M. Paré, pour la somme de \$15.

La séance a ensuite été levée.

A chacun selon son mérite.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Cyrille Duquet, horloger bijoutier de cette ville, qui tient son établissement, depuis vingt-deux ans, au même poste, Nos. 67 et 69, rue de la Fabrique.

Chose assez remarquable, depuis près d'un demi-siècle on compte quatre établissements d'horlogeries, de bijouteries, d'argenteries, etc., qui ont fait affaires dans cet ancien poste et qui ont marqué dans notre monde commercial.

Le premier, fut celui de M. Michel Lamontagne, lequel durant un grand nombre d'années, occupa une position des plus enviables dans cette branche de commerce. M. Lamontagne fut dans son temps regardé comme un horloger-bijoutier d'une grande habileté et vit la fortune lui sourire plus d'une fois. Aujourd'hui, quoique frisant ses quatre-vingt ans, ce vénérable et joyeux vieillard jouit encore d'une excellente santé.

Le second, fut celui de M. J. P. Gendron, qui obtint aussi beaucoup de succès, comme horloger-bijoutier. M. Gendron avait appris son art dans les ateliers de M. Lamontagne et ce fut chez M. Gendron que M. Cyrille Duquet apprit le sien où il commença son apprentissage dès l'année 1854.

Le troisième fut celui de M. Simon Lévy, qui, à part la bijouterie, tenait aussi un riche assortiment d'argenterie, de verrerie, de porcelaine et une variété d'objets d'art de grands prix. M. Lévy et M. Gendron, tenait chacun leur magasin dans la même bâtisse, alors divisée en deux parties.

Enfin, en 1862, le quatrième établissement était ouvert par M. Cyrille Duquet au même poste, dans la partie que venait d'abandonner M. Gendron, son ancien patron, pour occuper un autre magasin plus spacieux.

M. Duquet eut le bonheur de voir son établissement largement favorisé par une clientèle composée de la meilleure société de la ville et de la campagne.

Dix ans plus tard, en 1872, Mme Lévy, veuve depuis quelques années, se retirait du commerce, et M. Duquet fit un seul magasin des deux; puis il augmenta considérablement son com-

merce ainsi que ses ateliers, particulièrement celui de la bijouterie.

Depuis lors, M. Duquet n'a cessé de marcher de succès en succès; et, aujourd'hui, nous pouvons dire que son bel établissement est ce qu'il y a de mieux dans cette branche de commerce à Québec.

M. Duquet est non-seulement un excellent horloger-bijoutier, il possède aussi le génie inventif et le talent de perfectionner une invention naissante. Plus d'une fois, il a reçu les éloges de la presse pour ses inventions et ses perfectionnements à plus d'une découverte scientifique.

Toutes ces précieuses qualités donnent à l'établissement de M. Duquet un cachet d'importance qui explique tout le succès et la prospérité de cet habile et intelligent compatriote.

ALBERT LAPENSÉE.

Grande Vente

— DE —

NOEL

— ET DU —

Jour de l'An.

Les amateurs et le public en général sont invités d'aller visiter l'Exposition.

Exposition d'Objets d'Art

en bijoux avec pierres fines, en orfèvreries de toutes sortes, horloges en marbre avec bronzes, candélabres, etc

ÉPREUVES DEVIS \$15.00 jusqu'à \$260.

AUSSI

Un des plus grands assortiments de montres en or et en argent consistant en montres à répétition à minutes et répétition chronographe à quart d'heure, et une grande variété de montres américaines de la célèbre fabrique de Waltham.

— AUSSI —

Une immense choix de chaînes d'or pour Dames et messieurs, Bracelets et Bagues en diamants et un magnifique assortiment de

Joues de Mariage.

— DE PEUS —

200 PETITES PENDULES DE VOYAGES

EN NICKLE, donnant les heures et les demi-heures qui sont de magnifiques cadeaux de Noël et du Jour de l'An, seulement \$4.00, la moitié de la valeur.

Enfin, nous sollicitons une visite de tous ceux qui désirent acheter des étrennes à meilleur marché que partout ailleurs.

DUQUET & CIE,

67 et 69, Rue la Fabrique.

20 déc 1883

1884! 1884!

LES PERSONNES désirent acheter des

Articles de Fantaisie POUR CADEAUX.

devraient voir notre assortiment avant de faire leur choix.

Les quelques objets mentionnés ci-dessous vous donneront une idée de l'assortiment

Pot en bronze, Cadres en bronze pour cabinet

Boîte à toilette en cuir de \$6 00 à \$14.00.

Boîte à toilette en bois de \$6 00 à \$12 00.

Papiers à ouvrage doublés en pèche en satin.

Magnifique boîtes à ouvrage en pluche

Étagères dorées depuis 30 cts à \$4.00.

Boîte à miroir, \$3 00 à \$10.

Châssis de portes cartes, 50 cts à \$10

Réclames en cuir de Russie et chamouis.

Porte-monnaie " " " "

Porte-cigares, " " " "

Quantité d'autres objets trop long à énumérer.

Une visite est sollicitée.

A. W. LEITCH,

RUE DE LA FABRIQUE.

19 déc 1883.

Epouvantable Tragedie.

UNE LEÇON POUR LA JEUNESSE DÉBAUCHÉE.

Meurtre et Suicide dans une maison de prostitution.

(Du Canadien de ce matin.)

Vers huit heures et demie, hier soir, une faveur spéciale que nous accordait nos autorités policières nous permettait d'assister à l'un des spectacles les plus terribles, les plus épouvantables que l'on puisse imaginer à tous les points de vue.

Deux heures auparavant, dans une chambrette du corps principal du logis occupée par une maîtresse de maison de prostitution du nom de Eugénie Brillard, gisaient inanimées deux personnes; c'était, d'après les renseignements que nous avons reçus sur les lieux mêmes, les cadavres d'un couple d'énamourés; on leur a donné les noms d'Elise Paré et de James Mulroy d'après les uns, et de James Mulrooney d'après les autres.

Lorsque nous sommes entré dans la funeste chambrette où venait d'avoir lieu ce double crime, les deux cadavres gisaient l'un sur l'autre sur le parquet, à une distance d'un pied environ d'un lit.

Le corps inanimé du jeune Mulroy ou Mulrooney, reposait dans par la poitrine sur le cadavre de la prétendue. On ne pouvait en apercevoir que le côté gauche de la figure, ainsi que du buste, et des membres du côté gauche. L'œil gauche avait une teinte bleuâtre. Le malheureux avait encore sur sa tête un chapeau qui nous a paru être de cachemire de couleur rouge. Etendue comme elle l'était en partie, ou dans par la ceinture sous le cadavre de son assassin, nous n'avons pu examiner l'étendue des blessures qu'elle pouvait avoir reçues ni lui voir les traits. L'enquête qui doit avoir lieu ce matin, à neuf heures, nous permettra de constater ces faits là, et nous saurons en rendre un compte exact.

Maintenant voici comment on nous a raconté sur les lieux mêmes les circonstances de cette mort horrible: Mercredi soir, un jeune homme d'environ vingt-sept ans du nom de Mulroy d'après les uns ou de Mulrooney d'après les autres, qui paraît avoir été à l'emploi de l'hôtel du Richelieu, à Montréal, comme commis de buvette pendant plus de cinq ans, solidement constitué, parfaitement charpenté et doué de traits très avantageux au point de vue plastique ou physique, se rendait à la résidence d'Eugénie Brillard, rue Ste-Hélène, à St-Roch, vers 10 1/2 heures c'est-à-dire, après l'arrivée du convoi de Montréal, et passait avec Elise Paré, autrement dite Georgie, une partie de la nuit dans la maison en question. Hier l'après-midi, vers une heure et demie, le jeune Mulroy ou Mulrooney y retournait, et passait toute l'après-midi jusqu'à six heures avec la même personne.

A cette heure-là, Georgie ou Elise Paré descendait au premier étage pour prendre son souper, et elle disait à ses compagnes que son ami était à sonner dans le temps. Au moment de remonter à sa chambrette, la jeune Georgie ou Elise empruntait de la maîtresse de la maison une dizaine de piastres pour permettre à son prétendu de partir pour Chicago, hier soir, à 10 heures et demie, par le chemin de fer de la rive Nord; acte de générosité ou de dévouement qui ne lui a pas été d'un grand avantage, comme on va le voir.

Elle allait donc immédiatement éveiller son prétendu hier soir, vers six heures, pour lui remettre ces dix piastres et lui apprendre qu'elle avait trouvé moyen de lui procurer les ressources nécessaires pour partir pour l'Ouest.

On ne sait trop ce qui peut être arrivé entre les deux parties, jusqu'à six heures et demie ou sept heures moins un quart. Y a-t-il eu altercation, dispute, récriminations? L'enquête nous le dévoilera probablement; mais ce qui est certain

jusqu'à présent, c'est que l'on a rien entendu, rien constaté que le bruit inusité, inaccoutumé du pistolet, vers six heures et demie ou sept heures moins un quart, sans cependant comprendre du premier étage qu'est-ce qui pouvait avoir produit ces étranges détonations.

Subito, sur recommandation de la maîtresse de la maison, on montait au deuxième étage et on se trouvait en présence de deux personnes qui respiraient à peine et qui paraissaient sur le point de trépasser.

On accourut au médecin le plus près de la maison, M. Garneau.

Celui-ci constate que les deux malheureux s'éteignent, pour ainsi dire. Il soulève le corps presque inanimé de Mulrooney, pour permettre aux deux victimes de respirer plus à l'aise, mais la mort s'empare de suite des deux victimes. Alors le Dr. Garneau, replace le cadavre de Mulroy dans la situation où il l'a trouvé, ferme la chambre à clé et fait mander des constables et le coroner Beileau. Nous avons oublié de dire que le prêtre était mandé en même temps que le médecin, mais M. l'abbé Sexton, de la cure de St. Roch, arrivait malheureusement trop tard ou plutôt inutilement. Les deux victimes étaient allées rendre compte au Souverain Juge de toute chose.

Mais il a su profiter de sa présence dans cette résidence infernale pour faire à toutes les habituées ou plutôt pensionnaires de la maison, un sermon propre à leur inspirer des réflexions sérieuses sur leur misérable situation.

Le chef de police Vohl, averti de ce lugubre événement, le plus tragique peut-être que l'on ait jamais eu à mentionner dans le même genre, s'est empressé d'expédier sur les lieux, une police suffisante pour surveiller les issues, et voir à ce que rien ne fut changé dans la position des victimes.

On explique maintenant cet affreux assassinat et ce suicide non moins épouvantable par la jalousie, et voici comment:

La jeune Elise Paré a été élevée par une famille très respectable de St-Roch. Malheureusement à 14 ans, on nous assure qu'elle faisait la malheureuse rencontre d'un misérable qui la débauchait. De là sa ruine complète. Trois ans plus tard, elle faisait à Montréal la connaissance de Mulrooney, de l'hôtel Richelieu, et vivait ensuite avec lui pendant plus de deux ans, comme si elle eût été sa femme légitime.

Mulrooney finit par éprouver pour elle une passion éternelle. Il voulut en faire sa femme. Malheureusement, ses parents ne voulant pas la recevoir, elle se voyait obligée de partir pour Chicago pour aller résider pendant un certain temps dans la famille de son futur.

Plus tard, celui-ci croyait constater d'une manière irréfutable que sa dulcinée avait à Montréal un amoureux plus favorisé que lui. De là zizanies, disputes et séparation momentanée.

Alors la malheureuse descendait à Québec, il y a près d'un mois, et se réfugiait chez Eugénie Brillard. On connaît maintenant ce qu'il s'est suivi. L'autopsie doit avoir lieu à neuf heures ce matin.

Nous terminerons en disant que le député-caroner M. Garneau a en sa possession le pistolet qui a servi à l'assassinat et au suicide des deux victimes.

L'examen des victimes aura lieu naturellement à l'endroit où elles sont tombées et où elles ont expiré dans cette chambrette de la maison d'Eugénie Brillard que nous avons mentionnée; l'examen post mortem se fera ensuite à la morgue, et l'enquête ou l'audition des témoins de la mort en présence du jury aura lieu à la station de police No 3, à St-Roch rue St-Joseph, vers 10 heures.

Un restaurateur que nous avons rencontré, hier soir, prétend avoir vu Mulrooney à sa buvette, hier matin. Il n'a rien pris en fait de stimulants, mais il paraissait être anxieux, inquiet, troublé.

On nous a dit qu'Elise Paré racontait, hier soir, à ses compagnes pendant le souper, que son prétendu l'avait invité dans le cours de l'après-midi, à une promenade à la campagne, mais qu'elle s'y était refusé, de même qu'elle avait refusé un goûter aux huitres dans un restaurant, sous faux prétexte d'indisposition.

A TRAVERS LA VILLE

Chacun le sien.

On lit dans le Canadien :

Encore un qui réclame contre nous, parce que sans lui en donner crédit, nous lui avons emprunté quelques lignes. Décidément cela est contagieux, et l'on ne verra plus bientôt dans les journaux, que ces reproches ridicules pour ne pas dire stupides. Si encore avant de se plaindre on faisait son propre examen de conscience. Mais non; on s'en garde bien, au contraire, surtout lorsqu'on n'est pas habitué aux primeurs et qu'on en déniche une seule fois tous les mois. Or ce sont toujours ces sortes de gens qui sont le plus jaloux de leur bien. Après tout, ils en ont si peu, qu'à la rigueur ils sont excusables.

Cependant, celui qui criait hier "au voleur!" et qui n'est autre que le Courrier du Canada, nous pille tellement tous les jours depuis l'hiver dernier, que nous ne voulons pas être en reste de politesse avec lui. Eh bien oui, c'est le Courrier qui nous réclame maintenant son bien avec des cris de pitié. Il dit que la liste des curés de Notre-Dame de Québec lui a coûté plus de travail et de recherches que nous ne pouvons nous l'imaginer.

Mais croit-il par hasard que tous les comptes rendus que nous publions et dont il fait grassement son profit, ne nous coûtent aucun travail? S'il nous fallait prendre la liasse de Courrier et y relever tout ce qu'il nous a enlevé depuis près d'un an de rapports de tout genre (pour ne parler que de cela) avec lesquels il a fait ses premiers articles, il nous faudrait plus de temps que, dans l'intérêt de nos lecteurs, nous n'en pouvons sacrifier.

Allons, messieurs, ne vous amusez plus à de pareilles vengeances, autrement vous feriez preuve de jalousie après avoir affiché votre sottise.

Incendie.

Vers 10 45 heures, hier soir, l'alarme était donnée à la boîte numéro 4. Le feu venait justement de se déclarer dans un hangar situé au numéro 14 de la rue Haldimand, en arrière de la demeure de M. George Laroche, commis chez M. Thibaut et frère.

Nos pompiers se ruèrent de suite sur les lieux et quelques instants après ils parvenaient à maîtriser complètement l'incendie.

On dit que ce feu provient de cendres déposées dans ce hangar.

Les pertes sont peu considérables.

Conseil de Ville.

Séance spéciale hebdomadaire ce soir à 7 30 h.—Ordre du jour: 1357e rapport du comité des finances, enquête touchant l'emploi de mardiers par le surintendant Buteau, Pété dernier; 371e rapport du comité de l'aqueduc, soumission de Cook pour nettoyer le canal de la rue St-Vallier; 372e rapport du même comité recommandant de payer le premier certificat de l'ingénieur de la cité en faveur de M. Beemer en compte de son contrat; 652e rapport du comité des chemins, soumissions pour bois de chauffage.

Deuxième lecture et passage des règlements suivants: 1. Règlement pour établir le marché du Palais à la place du marché St-Paul; 2. Règlement pour permettre la vente de toute espèce de viande dans la halle Finlay comme dans les autres halles. Il faut la présence de seize membres pour cette lecture.

Le grand hôtel.

Il paraît que le projet de construire un grand hôtel à Québec est définitivement abandonné. En revanche on ferait à l'hôtel St-Louis des améliorations considérables.

Commission des arbitres.

Les arbitres fédéraux, qui siègent en cette ville, ont ajourné leurs travaux au neuf janvier prochain.

Conférence.

Ce soir, vendredi, à huit heures et demie, dans les salles de l'Union Commerciale, M. Ephrem Choquet fera une conférence sur "l'industrie et le commerce." Les membres peuvent y amener chacun un ami.

Vente à l'Enca de Livres

PAR OCT. LEMIEUX & CIE. SAMEDI, 22 DECEMBRE A notre salle, 253, rue et faubourg St-Jean. 1000, VOLUMES.

Nous avons reçu instruction des exécuteurs testamentaires de vendre à l'Enca, samedi le 22 décembre, à notre salle, 253, rue et faubourg St-Jean une bibliothèque comprenant environ 1,000 volumes.

Le tout sera vendu absolument sans réserve. On peut obtenir un catalogue en s'adressant à notre salle. Les livres seront visibles samedi jusqu'à 5 heures du soir.

La vente commencera à 7 heures P.M. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs. 17 déc 1883—EC

DEMENAGEMENT.

Grande Vente sans reserve.

J'AI L'AVANTAGE d'annoncer à mes pratiques, à mes amis et au public en général que j'ai loué de J. B. Z. Dubeau écrivain, le grand magasin situé en face de l'église de St-Roch, rue St-Joseph, No 183. et que j'y transporterai mes marchandises vers le 15 Janvier prochain.

En conséquence je vendrai jusqu'à cette date, toutes mes marchandises AU PRIX, COUTANT ET AU-DESSOUS afin d'avoir moins à payer pour le déménagement. VEZ EN FOULE

AUCUNE OFFRE NE SERA REFUSÉE.

Le public acheteur comprendra toute l'avantage qu'il y a pour lui d'en profiter.

L. P. Bilodeau,

Coin des rues de la Couronne et Notre-Dame des Anges, près du Marché Jacques-Cartier, St-Roch.

Attention! Attention! LA MAISON RENAUD & CIE, A fait décidé de discontinuer son Commerce de FAIENCE et VERRE, VENDRA A UNE GRANDE REDUCTION SON IMMENSE ASSORTIMENT DE Faïence et Verres, Lustres à l'huile de charbon, Lampes et appareils Argentés et Contaltes, Articles de Ménage, Verres à Vins, etc. Nous invitons les marchands et le public à venir examiner nos prix et nous leur promettons des avantages qu'ils ne trouveront pas ailleurs. BLOO RENAUD, 24, Rue St-Paul, Québec. 17 déc 1883—Im—437

VERITÉ INCONTESTABLE

Des centaines de personnes disent que l'assortiment le plus considérable et le plus varié de

ARTES de NOEL e (duJOUR de l'AN SE TROUVE CHEZ

F. DESJARDINS & Cie,

AUSSI, le plus beau choix d'articles pour cadeaux consistant en Livres de Prières, Livres de littérature, Boîtes de papeterie, Boîtes à ouvrage, Encrriers, Étagères, Porte-plume et porte-crayons en cr, Boîtes à toilette pour Dame et Messieurs, Albums pour poésies et pour photographies, Cartes en velour, en brocade, etc, etc, pour photographies, Porte-monnaie en cuir de Russie, etc, etc, Havresses, Lunettes d'opéra, Secrétaires garantis, JOUETS d'enfants, POUPÉES et une grande foule d'articles de fantaisie, de goût et d'utilité, pouvant être présentés en souvenir à l'occasion des fêtes de NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Nous envoyons sur demande des personnes éloignées de la ville, des LOTS de cartes de Noël et du Jour de l'An de 50 cts, \$1.00, \$2.00, \$4.00 et \$5.00, bien assorties de grands et de petits, et cela sur réception du montant.

F. DESJARDINS & Cie, LIBRAIRES et PAPETIERS, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 14, déc 1883.

LUNETTES -- B LAURANCE

Londres, Ang. No 63, Hatton Garden,

Chaque œil sera l'objet d'un examen spécial, et les lunettes seront pourvues des lentilles les plus convenables à la condition de chaque œil.

Lisez les témoignages suivants, extraits de centaines d'autres, reçus des hommes et plus éminents du Canada:

Du Dr Jav. A. Sewell, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval. Québec, 18 août 1883.

B. Lawrence, écrivain, Québec, 20 août 1883.

J suis heureux de déclarer que je suis parfaitement satisfait des différentes paires de lunettes que j'ai achetées au magasin de MM. Laroche & Cie. M. Laurance, opticien, a un assortiment de lunettes et de béquilles tellement considérable que tous ceux qui sont atteints du mal d'yeux peuvent trouver ce qui leur convient.

J. AUGUIER, Curé de Québec.

Seul propriétaire de l'onguent de Chamberlain pour les yeux, LAROCHE & Cie, vis-à-vis le Bureau de Poste. 22 septembre 1883—Sfcs C-E-C

FAITS DIVERS

F. X. Lepage, 53 rue de la Couronne offre en vente 150 pièces de Tweed...

Un criminel de trois ans.

On écrit de Bône : Un enfant, âgé de trois ans seulement, éprouvait une violente jalousie à l'encontre de son frère...

Le précoce assassin, profitant de l'absence de ses parents, prit un couteau et en porta plusieurs coups à la petite victime...

Une découverte.

M. Edouard Fourdrignier vient de faire don au Musée des antiquités nationales de France, d'un très beau vase de cuivre...

Le défunt avait la tête tournée vers l'est, et à sa droite était une grande épée de fer à deux tranchants...

On a trouvé, en outre, un fer de lance à nervure médiane, avec viole de bronze à la base de la douille...

Un horrible assassinat.

Bouches du Rhône.—Marseille, 1er décembre.—Notre correspondant particulier, dit le Moniteur Universel, nous télégraphiait avant hier la nouvelle suivante :

"Un crime épouvantable a été commis hier. Un garçon de recette du Crédit lyonnais a été étranglé et dévalisé. Les assassins sont en fuite, emportant une somme de 27,000 francs."

Ce garçon de caisse, nommé Michel, était allé pour toucher une traite chez une personne dont le domicile était indiqué rue Paradis, 58.

Michel fut invité à entrer pour toucher les fonds, et au moment où il signait un reçu, on a pris le malheureux garçon par le cou, on lui a passé une corde autour du corps ; puis, une fois ligotté, on l'a étouffé sous un matelas. Quand les assassins furent bien certains que Michel était mort, ils enlevèrent du portefeuille une trentaine de mille francs qu'il avait encaissés dans la matinée et laissèrent des effets portant une somme importante de la Société de Marseille. Les bandits sortirent alors de la maison, qu'ils habitaient seulement depuis trois jours.

Comme on le voit, ce crime avait été bien prémédité. Il rappelle la tentative d'assassinat commise il y a quelques années, à Paris, rue Vivienne, sur un facteur des postes.

Un inventeur canadien.

M. L. P. Bourvier, de Joliette, P. Q., demeurant actuellement à Toronto, employé chez MM. Barber, Ellis & Cie, manufacturiers de papier, enveloppes et de papeterie en général, vient d'inventer une machine à fabriquer les enveloppes, que l'on dit supérieure à toutes les machines de ce genre inventées jusqu'à ce jour. Elle a attiré la plus grande attention à la dernière exposition industrielle à Toronto. Elle peut gommer, plier et compter six mille enveloppes à l'heure, et fait le travail avec la plus grande netteté et une exactitude admirable. La princesse Louise l'a examinée avec beaucoup d'intérêt et l'a grandement admirée.

Incendie.

La tannerie de M. Dépot à St-Césaire a été réduite en cendres lundi dernier. On évalue les pertes à \$12000 couvertes par les assurances. La neige qui couvrait le toit des habitations voisines a empêché l'incendie de se propager.

Triste accident.

Un bien triste accident est arrivé au chemin du Grand-Rang, près de St-Hyacinthe, Au moment où le train express venant de Montréal, arrivait à toute vapeur, M. Narcisse Chaput, journalier de l'endroit, voulut traverser la voie avec sa voiture, mais la locomotive frappa le véhicule, le réduisit en pièces, et lança M. Chaput à une certaine distance. Le convoi arrêté, on eut recours au secours de l'infortuné et on constata qu'il avait une blessure au

côté, une profonde entaille à la figure et une jambe fracturée en deux endroits. On ramena M. Chaput à St-Hyacinthe. On ne sait s'il survivra à cet accident.

Terrible chute.

Un ouvrier peintre en bâtiment travaillait sur le toit de la maison portant le No 133, rue de Sévres à Paris. Il fit un faux pas, perdit l'équilibre et tomba sur une toiture vitrée sous laquelle travaillait une quinzaine de brocheuses. Dans sa chute, le malheureux a eu le corps broyé. Son bras s'étant accroché à une tige de fer cassée en deux, il est resté suspendu, inondant de sang les ouvrières terrifiées. On l'a transporté à l'hôpital Necker, où il est mort en arrivant.

Attestant ses mérites.

Tant de choses ont été dites sur les guérisons merveilleuses faites à l'aide du spiromètre, l'invention du Dr M. Souvielle de Paris, ex-aide chirurgien de l'armée française, que plusieurs médecins éminents ont été induits à faire une investigation sur cet instrument, et aussi sur la tenue scientifique de l'Institut International pour le traitement des maladies de gorge et de poumons. Tous ceux qui ont fait cette investigation se sont déclarés satisfaits, et ont dit que les médecins composant le personnel de l'Institut étaient des hommes compétents dans la science médicale, que les patients recevaient les derniers et les traitements les plus plus scientifiques, et que le spiromètre est réellement une addition importante à la science médicale.

Un médecin éminent dit : "Si il y a quelques chose dans l'aspiration il peut être extrait par le Spiromètre. Je suis surpris de voir les effets puissants qui ont été produits." Tous ceux qui souffrent d'asthme, des bronchites, de catarrhe, de surdité catarrhale ou de coqueluche à ses premières phases, devraient consulter personnellement si possible, les spécialistes de l'Institut, et se faire examiner ; sinon, elles devraient écrire pour se procurer la liste des questions et une copie de l' "International News," publiée mensuellement laquelle leur donneront toute information concernant leurs maladies et la manière de les traiter. Les médecins et les souffrants peuvent essayer le Spiromètre, gratuitement aux offices. Consultations gratuites. Adressez : M. Souvielle, International Throat and Lung Institute, 13 Phillips Square, Montréal, ou 173 Church street Toronto.

Bienfaiteurs bénis.

Lorsque des médecins et chimistes renommés annoncèrent qu'ils avaient découvert qu'en combinant quelques remèdes d'une valeur bien connue, on obtenait la plus merveilleuse médecine avec laquelle on pouvait guérir un si grand nombre de maladies, qu'on n'avait besoin d'aucun autre remède, beaucoup de personnes demeurèrent sceptiques mais la preuve que l'expérience a donnée de ses qualités a fait disparaître tous les doutes, et aujourd'hui les inventeurs de ce célèbre remède, les Amers de Houblon, sont honorés et bénis par tous comme des bienfaiteurs. Ces Amers sont un composé de Houblon, de Buchu, de Drèche, de Mandragore et de Pissenlit, et de quelques autres médecines des plus anciennes et des meilleures de l'univers, et possèdent les meilleures propriétés curatives de toutes les autres médecines attendus qu'ils sont le plus grand purificateur du sang, le régulateur des rognons et du foie, et le restaurateur de la santé et de la vie. Aucune maladie ou indisposition ne peut se prolonger longtemps si l'on fait usage de ces Amers, tellement leur action est variée et parfaite.

Ils donnent un regain de vie et de vigueur aux personnes âgées et infirmes. Pour tous ceux à qui leurs occupations causent de l'irégularité dans les intestins ou les organes urinaires, ou qui ont besoin d'un appétit, d'un tonique et d'un stimulant léger, ces Amers sont inestimables, étant absolument curatifs, toniques et stimulants sans être énervant.

Que votre état soit grave ou non, faites usage des Amers de Houblon. N'attendez pas que vous soyez au lit ; si ce n'est, si vous vous sentez indisposé, prenez de suite des Amers. Ils peuvent vous sauver la vie. Des centaines de personnes ont été sauvées en agissant ainsi. 3500 personnes ont été payées dans chaque cas qu'ils ne guérissent pas ou ne soulageront pas.

Ne vous faites pas souffrir et ne laissez pas souffrir vos amis mais faites usage et conseillez l'usage des Amers de Houblon. Souvenez-vous que les Amers de Houblon sont la médecine la plus pure et la meilleure qui existe : " l'Anni et l'Espoir des malades ". Tout le monde devrait s'en procurer.

" Je souffrais depuis des années de graves douleurs des rognons et du foie, de gravelle, etc ; mon sang s'appauvrisait ; j'étais impotent et ne savais que faire pour me guérir. Enfin j'achetai des Amers de Houblon, et aujourd'hui je suis actif comme un jeune homme. Mon sang est pur, mes rognons sont très bien, et je suis aussi alerte qu'un jeune homme de 30 ans quoique j'ai 72 ans. — L. F. PERE.

" Pendant dix ans, ma femme a été confinée dans son lit par une telle complication de douleurs, qu'aucun médecin ne pouvait

dire ce qu'elle avait, ni la guérir, et que je dépeusai une petite fortune en trompeuses panacées. Il y a environ six mois, je vis un drapeau américain sur lequel étaient imprimés les mots " Amers de Houblon ". Je pensai que je pouvais faire un fou de moi une fois de plus, et j'en achetai. A ma grande surprise, ma folie tourna en bienfait ; deux bouteilles guérirent ma femme qui est maintenant aussi bien et aussi tort que pas une, et cela ne m'a coûté que deux piastres. — H. W., Détroit, Mich.

La Phospholine de Eagar est une Emulsion PARFAITE. Elle se mêle avec l'eau, le lait ou toute autre chose, et avec l'eau le mélange ressemble, tant par l'apparence que par le goût, à l'article si bien connu, le lait.

MAISON A VENDRE.

Je réside Nos 7 et 9 rue St-Augustin Conditions avantageuses S'adresser à M. Olivier Richard, marchand, 242, rue St Jean 15 déc. 1883—1m 425

Voitures ouvertes et couvertes de premier classe et des plus confortables.

OLIVIER MONTREUIL, maître charretier, a l'honneur d'informer ses nombreux patrons et le public en général que le service de ses voitures pour la ville et au dehors se fera à l'avenir avec encore plus d'attention que par le passé, vu qu'il a remplacé plusieurs de ses anciens cochers par des hommes jouissant d'une excellente réputation et surtout très polis.

Ainsi, ses voitures étant conduites aujourd'hui par des cochers sans reproches, M. Montreuil ose compter sur la continuation du patronage de ses anciennes pratiques, à qui il a l'honneur d'adresser sa plus vive reconnaissance pour le constant et bienveillant encouragement qu'il n'a cessé de recevoir de leur part, depuis un si grand nombre d'années.

Quoique retenu à la maison par la maladie, M. Montreuil a pris des mesures pour que rien ne souffre dans le service de ses voitures et donner pleine satisfaction au public qui le patronise.

Ses voitures stationnent sur la place de l'ancien marché, en face de la Basilique, comme d'habitude, et le public peut aussi en obtenir en s'adressant directement à M. Montreuil, à sa résidence, No 99, rue d'Aiguillon, faubourg St-Jean, aux conditions les plus favorables.

Toute personne éloignée de la station, vis-à-vis la Basilique, pourra toujours obtenir une voiture de M. Montreuil en la commandant par le Téléphone, au No 63, rue Buade.

OLIVIER MONTREUIL, 99, rue d'Aiguillon. 14 déc 1883 —15j.CE 420

AUTOMNE-1883

NOS MARCHANDISES D'AUTOMNE

SONT MAINTENANT TOUTES EN MAGASIN :

Drap-Castor, Brun, Olive et Noir.

Serge Noire et Brune, pour Pardessus.

Très nouvelles Etoffes pour Ulster.

Toute commande donnée à notre maison reçoit une attention personnelle.

DEUX TAILLEURS HABILÉS SONT A L'ETABLISSEMENT.

A. P. CARON,

11-13, Rue Notre-Dame, BASSE VILLE.

N. B.—Nous vendons nos couvertes blanches à une petite avance sur le prix. 15 sept 1883.



HOTEL-DE-VILLE.

Bureau du Trésorier de la Cité.

Avis aux Porteurs de débiteurs.

L'intérêt semi-annuel dû le 1er janvier 1884, sera payé à mon bureau, MERCREDI le 2 JANVIER prochain et les jours suivants.

Toute débiteur dont le capital sera dû le 1er janvier 1884, devra être présenté à mon bureau, à cette date, pour être payé. Sinon, nul intérêt ne sera payé à l'avenir sur ces débiteurs.

O. J. L.-LAFRANCE, Trésorier de la Cité

AGENCE GENERALE,

E. J. DUBEAU,

Marchand - Commissionnaire, Courtier, etc, etc, No 86, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

M. E. J. DUBEAU devant, d'ici au printemps, liquider son commerce général actuel prend occasion par cette présente annonce pour renouer ses pratiques de l'encouragement reçu pendant les douze dernières années, et en même temps il sollicite encore leur patronage ainsi que celui du public en général dans les nouvelles branches d'affaires ci-bas mentionnées et dont il s'occupera spécialement à l'avenir et dès à présent.

COMPTABILITE, LIQUIDATIONS, ECHANGE, COLLECTIONS - ET - TRANSACTIONS - SUR - BIENS-FONDS.

N. B.—M. DUBEAU recevra toute Cession de Biens qui pourra être ratifiée par les créanciers, et s'efforcera d'en obtenir le règlement le plus favorable. Il se mettra bientôt en communication régulière avec la "Legal and Commercial Exchange of Canada" pour Références et Collections. Il aura aussi un encaisseur expert pour évaluer et vendre à l'enchère d'Immeubles, Stock, etc. Il sera tenu un R. giste spécial pour transactions sur Biens Fonds. M. DUBEAU donnera, à ses requêtes, les Esbroues de capacité de caractère, ainsi que les garanties nécessaires suivant l'importance des transactions. E. J. DUBEAU, 86, rue St-Pierre.

24 nov 1883 — 1m3fps—366.

GALLIEN & PRINCE

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

sont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre connaissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal, dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La Maison Gallien & Prince recevra toutes lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra ou les réexpédiera aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles avant une marque de fabrique comme : Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Pâtes et Conserves, Chocolats, Machines de tous genres, Voitures, Piano, Orfèvrerie, Ustensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Suite ne sera donnée qu'àux commandes accompagnées de leur couverture en une ouverture de crédit dans une maison de banque importante. La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

TONIQUE PAR EXCELLENCE VIN AL'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE de CHEVRIER. Chevalier de la Légion d'Honneur, Pharmacien de 1re classe. Ce VIN, destiné aux personnes qui ne peuvent supporter l'huile de foie de morue, en possède exactement toutes les propriétés. Chaque cuillerée représente une cuillerée d'huile de foie de morue. Il s'emploie donc dans les cas de Débilité, Anémie, Chlorose, Rachitisme, Scrofule, etc. Ce VIN joint à un pouvoir régénérateur indiscutable un goût de nature à satisfaire les palais les plus délicats. L'Extrait de foie de morue obtenu, le 21 octobre 1862, l'approbation de l'ACADEMIE de MÉDECINE de PARIS, à la suite du remarquable rapport de M. le Professeur DEVERGIE sur les extraits de foie de morue. DÉPOT GÉNÉRAL PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. Dépôt chez le Dr. Edouard Morin & Cie. 314 Rue et Faubourg St-Jacq.

Vieilles Hardes ! Vieilles Hardes !

Si vous avez des vieilles hardes hors d'usage pour vous, vendez les plutôt que de les garder à vous embarrasser. En ce cas il faut s'adresser ou écrire à mon magasin de seconde main, rue St-Valler, 232 et 234, St-Roch, je me rendrai où je serai demandé le plus vite possible.

L. GOUIER Marchand de seconde main, 232 et 234, rue St-Valler, St-Roch. 7 déc 1883—1mgce

ENSEIGNEMENT.

Cours et leçons par un PROFESSEUR FRANÇAIS DIPLOMÉ. Enseignement classique et répété us. — Conditions très libérales. Prendre l'adresse au bureau du journal. 7 déc 1883—1mgce

COURS de GYMNASTIQUE en Chambre

A partir du 15 courant, s'ouvrira en cette ville sous la direction d'un maître français un cours de gymnastique en chambre. Leçons particulières. Conditions libérales. Nul essai au bureau du journal. 7 déc 1883—1mgce

Télégraphie Générale

(SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE.)

DEPECHEs DU SOIR

Troupes anglaises en Egypte.

NAUFRAGE D'UN STEAMER.

Un nouvel assassinat en Irlande.

DETAILS DE LA QUERELLE ENTRE SARAH BERNARD ET MARIE COLOMBIER.

ANGLETERRE.

Londres, 20. — Les cadres des régiments anglais en Egypte seront complètement remplis et plusieurs régiments ont reçu l'ordre de partir pour l'Egypte. Le total des troupes anglaises en Egypte s'élève à 8,600 ou 10,000 hommes.

142 hommes de l'équipage du steamer *St. Augustin*, de la malle espagnole, sont arrivés à Liabonne. Ils rapportent que le steamer a pris feu dimanche dernier dans la baie de Biscaye. La première chaloupe a touché à la baie anglaise; la deuxième est retournée au vaisseau en flammes on n'a pas entendu parler de la troisième. Quand les survivants ont quitté le steamer, il y avait environ 30 personnes à bord. On espère qu'elles ont été sauvées.

Le bureau de la guerre contredit la nouvelle qu'on devait envoyer de nouveaux régiments en Egypte.

Londres, 20.—Wm. Wolff et Edouard Bondurand, accusés d'avoir eu en leur possession des substances explosives dans un but illégal ont été traduits devant la Cour pour y subir leur procès. On a refusé de les admettre à caution.

IRLANDE.

Dublin, 20.—John Moylan, fermier qui vient d'arriver de l'Amérique, a été assassiné à Clondar. L'assassin a fait feu sur Moylan avec un fusil; il l'a tiré en pleine poitrine. Moylan est tombé; le meurtrier a armé de nouveau pour tirer, mais la femme de Moylan s'est précipitée vers son mari; l'assassin l'a repoussée en la menaçant de la tuer; il a alors fait feu de nouveau sur Moylan et l'a tué du coup.

Le meurtrier a pris la fuite. Moylan avait pris possession d'une ferme vacante.

Dublin, 20.—Les amis d'O'Donnell se proposent d'ériger ici un monument à sa mémoire. On rapporte que Kerrigan, le délateur, a été assassiné dans une bagarre qui a eu lieu à Cony la nuit dernière.

ALLEMAGNE.

Berlin, 20.—On n'a reçu ici la nouvelle que le Czar, dans une partie de chasse a été précipité en bas de sa voiture et qu'il s'est blessé à une épaule. On n'a éprouvé de grandes craintes dans le temps, mais un télégramme nous apprend que les blessures ne sont pas sérieuses.

ESPAGNE.

Gibraltar, 20.—Le transport anglais *Euphrates* est échoué près de Tarifa. Une canonnière est allée à son secours.

ILE DE CRETE.

Candie, 20.—Plusieurs Turcs ont été assassinés dernièrement dans des villages chrétiens dans le district de Lessara. On a donné ordre de faire une enquête. Il règne une grande excitation.

APRES-MINUIT

FRANCE.

Paris, 20.—Au Sénat aujourd'hui on a voté le crédit supplémentaire de 9,000,000 de francs pour l'expédition au Tonkin. Le vote a été de 211 contre 7. Ensuite, il a adopté le crédit au Tonkin de 20,000,000 francs par un vote de 215 contre 6.

Paris, 20.—Sarah Bernardt, en sortant pour se venger des insultes de Mlle. Colombier, portait un poignard de la main droite et de l'autre tenait un fouet. Mlle. Colombier essaya d'abord de se défendre mais ensuite elle jugea plus prudent de se soumettre. Elle fut cependant atteinte par Sarah qui lui infligea à la figure plusieurs blessures graves.

En quittant la maison, Sarah remit le fouet au concierge, disant qu'il lui avait été donné par le célèbre maréchal Canrobert, et qu'après s'en être servie con-

tre une aussi odieuse personne que Marie Colombier, elle ne voulait plus le conserver.

Lors de la bagarre dans le bas de la maison, l'un des amis de Sarah Bernhardt a dit que s'il y avait un seul des amis de Mlle. Colombier qui osât la défendre, il était prêt à se battre avec lui.

Un des amis de Marie Colombier a arraché un portrait de Sarah qui se trouvait apposé au mur et le jeta à terre se mit à danser dessus.

Jehan Soulan, ami de Marie Colombier, a provoqué en duel M. Richepin, ami de Sarah Bernhardt. Richepin a refusé le cartel. Alors Soudan a publié ce qui suit: "J'ai trouvé que Richepin était poltron en présence d'une femme et je trouve qu'il est aussi poltron avec un homme. C'est logique."

ITALIE.

Rome, 20.—A une session de la chambre des députés aujourd'hui, un certain trouble a été produit par le fait qu'on a crié tout-à-coup "Vive Oberdank" et qu'on a lancé dans la salle des copies du testament d'Oberdank. On a arrêté les auteurs de ce trouble. Oberdank est l'individu qui fut arrêté à Trieste, alors qu'il fabriquait des bombes, il y a un an.

L'Imbroglia Franco-Chinois.

NOUVELLES PROPOSITIONS DE PAIX.

Détails sur l'assaut de Sontay par les Français.

PERTES DES FRANÇAIS.

TELEGRAMME de L'AMIRAL COURBET.

Paris, 20.—Le *Figaro* croit savoir que l'ambassadeur chinois a proposé de nouveaux arrangements pour la question du Tonkin. D'après ces nouvelles propositions la France garderait le delta de la rivière Sonkoi et la ville de Sontay, tandis que la Chine occuperait le delta de la rivière Lang Son et Bac-Ninh. Les provinces du nord et de l'ouest du Tonkin resteraient neutres et la Chine renoncera à la suzeraineté de l'Annam.

Hong Kong, 20.—Les troupes françaises ont pris les principaux faubourgs de Sontay qui sont au nombre de cinq et très bien fortifiés. L'ennemi n'a fait que peu de résistance. Les français ont 300 morts et blessés.

L'amiral Courbet qui commandait l'expédition, avait 5,000 hommes sous son commandement, 4,000 ont pris part à l'attaque, le reste servait comme réserve. Les Chinois sont encore maîtres de la citadelle de Sontay.

Paris, 20, 6 h.—3000 hommes de troupes seront envoyés au Tonkin d'ici à quinze jours.

On rapporte que 15,000 Chinois ont été tués ou blessés à Sontay.

Paris, 20.—Le gouvernement a reçu des nouvelles confirmant la prise des faubourgs de Sontay.

Hong Kong, 20.—L'attaque de Sontay a eu lieu le 14 du courant. Deux des faubourgs ont été capturés et la citadelle cernée.

(Dépêche de minuit)

Paris, 20.—Le ministre de la Marine a reçu le télégramme suivant de l'amiral Courbet, daté de Darfour. Il dit: "L'expédition a laissé Hanoi le 11 du courant, s'est emparé du fort Phua et tous les retranchements en terre sur la rive de Songkoi (Fleuve Rouge) en face de Sontay. L'attaque a été faite par l'infanterie de marine. La flotte a rendu un service efficace. L'ennemi était très bien armé et s'est défendu en désespéré. L'état physique et moral des troupes française est excellent. Aujourd'hui, nous commençons à marcher sur Sontay."

Saigon, 20.—D'après les nouvelles reçues de Hué, à la date du 14 courant, Yockduc, a été proclamé roi de l'Annam. Les naturels étaient très excités et on a craint une attaque contre la légation française. L'attitude ferme de Champeaux, résident français, parvint seule à prévenir cette attaque.

Cent cinquante recrues ont été envoyées à Hué du fort Thuanan.

On estime qu'il est urgent d'occuper Hué avec des forces nombreuses.

Paris, 20.—A la réception hebdomadaire du ministre des affaires étrangères, réception qui a eu lieu aujourd'hui, le premier ministre Ferry et le marquis de Tseng ont eu ensemble une longue conversation et fort amicale.

Le *Temps* affirme que le compromis dont parle le *Figaro* et qui aurait été proposé par le marquis de Tseng n'a pas été communiqué au gouvernement français. Le *Temps* doute fort qu'un tel compromis serait discuté.

Lors du débat sur le Tonkin, aujourd'hui, l'amiral Jaureguiberry a insisté pour que la Chambre vote le crédit ou que la France renonce pour toujours à l'influence qu'elle exerce dans ses possessions de l'Indo-Chine. "Si, dit-il, la France se décidait à abandonner le

Tonkin, elle livrerait 400,000 chrétiens à la bouche. La Chine doit accepter les faits accomplis. Si elle ne le veut pas, la France peut faire une guerre aussi heureuse que celle de 1860, sans opérer le blocus des ports chinois ou méconnaître les droits de la neutralité."

Le même amiral se refuse à croire que l'Angleterre serait mal disposée à l'égard de la France.

De Freycinet a prétendu que le gouvernement demanderait à la Chine de retirer ses troupes du Tonkin. "Si la Chine refuse, la France doit se mettre sur ses gardes."

Le premier ministre a lu une dépêche publiée de Sontay et a dit: "Je crois que nos troupes n'ont fait que rencontrer les Pavillons Noirs. Je ne pense pas qu'on ait vu les réguliers chinois. La Chine ne veut pas prendre la responsabilité des actes des Pavillons Noirs. S'il en était autrement sa conduite donnerait lieu à bien des récriminations de notre part."

"Nos relations avec la Chine ne sont pas rompues. Aucun cabinet de l'Europe n'a montré de mécontentement ou de mauvais vouloir relativement à l'affaire du Tonkin."

"Par conséquent je demande à la Chambre de voter le crédit à la plus grande majorité possible, afin de permettre au gouvernement de faire des négociations et de combattre ensuite si c'est nécessaire."

Le vote a ensuite été pris.

Hong-Kong, 20.—La principale bataille a eu lieu sur les bords de la rivière. Plusieurs villages ont été pris à la pointe de la baïonnette. Les troupes françaises se sont avancées jusqu'à un mille de la citadelle et il est probable qu'il y aura un très rude combat avant qu'elles l'aient atteinte. Les pertes de l'armée chinoise ont été lourdes par les obus tirés de la flotte.

DEPECHEs DE MONTREAL.

Incendie.

Montréal, 20 décembre.—Un incendie est survenu ici, ce matin, dans la fabrique de savon de Strachan. Le feu a causé des dommages pour un montant de \$5,000, mais les pertes sont couvertes par des assurances prises dans des compagnies anglaises.

DEPECHEs D'OTTAWA.

A l'œuvre.

Ottawa, 20 décembre.—Sir Charles Tupper a repris ses fonctions comme ministre des chemins de fer et canaux.

Ministres.

Sir Hector part pour Québec, samedi matin. Il y passera les fêtes de Noël, et sera de retour en cette ville le mercredi suivant. L'honorable A. P. Caron prendra aussi en toute probabilité son congé de Noël et le passera à Québec.

Missionnaire.

Le Rév. père Lacombe, Vicaire-Général du diocèse catholique de St. Albert, Nord-Ouest, est arrivé de Colgarry, au pied des Montagnes Rocheuses.

Le père Lacombe est missionnaire au Nord-Ouest depuis plus de trente ans, surtout parmi les sauvages. Plus d'une fois, il l'a paru belle, au milieu de ces tribus sauvages.

Tous les officiers du gouvernement le connaissent aussi parfaitement bien. Ils sont au courant de tout le bien qu'il a fait pour le pays.

Le père Lacombe vient à Ottawa dans l'intérêt de ses missions auprès du gouvernement.

DEPECHEs DE TORONTO.

Mistère sur le Pacifique.

Toronto, 20.—Mike McLaughlin, qui travaille sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, à *Terrace Bay* écrit à sa femme, d'affreux détails sur les souffrances que se trouvent à avoir à subir les ouvriers. Il déclare qu'ils ne peuvent pas obtenir des entrepreneurs le moindre argent, et se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'en envoyer à leurs familles. La femme de McLaughlin qui a des enfants et un autre qui se trouve dans le même état, en sont réduits à vivre au dépend de la charité publique et de mendier.

Hier, elles recevaient de leurs propriétaires la nouvelle qu'elles allaient être obligées d'abandonner leurs logements et de déguerpir parce qu'elles se trouvaient trop arriérées dans le paiement de leur loyer.

ASSURANCE.

RISQUES D'ASSURANCE acceptés à 50 POUR CENT meilleur marché que les taux actuels, par

HENRI C. BOSSÉ & Cie,

116 rue St-Pierre,

15 décembre 1883—150 C 300

Banque Union du Bas-Canada.

DIVIDENDE No 36.

AVIS EST PAR E PRESENT DONNÉ qu'un dividende de deux et demi pour cent — 2½ % — sur le fonds du capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et que le dit dividende sera payable à la Banque et à ses succursales, à partir de mercredi, le DEUXIEME JOUR DE JANVIER PROCHAIN.

Les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 décembre inclusivement.

Par ordre du bureau,

P. MacEWEN, Caissier 375

30 nov 1883—1m

T T T

LE MAGASIN DE THE

268, RUE ST-JOSEPH, 268

Cet établissement fondé en 1878 est le seul de ce genre à Québec et mérite certainement l'encouragement du public.

M. J. B. ROUSSEAU a toujours en main un assortiment considérable de thé et café des mieux choisis qu'il vend à des prix défiant toute compétition. Tout le monde s'accorde à dire qu'à ce magasin, le thé se vend VINGT-CINQ POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

M. J. B. Rousseau, profite de cette occasion pour remercier ses nombreux pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils lui ont donné, et espère, vu la quantité vraiment prodigieuse de thé qu'il vend encore plus de satisfaction au public tant sous le rapport de la qualité que des prix.

Veuillez s'il vous plaît ne pas oublier qu'il se trouve au seul magasin de thé et à l'enseigne du chinois, 268, rue St-Joseph.

J. B. ROUSSEAU,

Toute personne qui achète à ce magasin reçoit un magnifique présent.

27 nov 1883—1m

Louis Genest

ARTISTE-PEINTRE,

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il tient maintenant son atelier

A ST-JOSEPH DE LEVIS,

PRES LA BARRIERE,

où il se chargera d'exécuter comme par le passé

Portraits au Crayon et à l'huile

d'après photographie ou nature, Tableaux d'église, Transparents sur verre ou sur toile, Dessins sur papier pour sculpture et découpage. Décorations artistiques, etc, etc.

Aussi: Enseignes, Epitaphes, Imitation de bois et marbre, Dorure sur bois ou sur verre, etc.

Toute commande sera exécutée sous le plus court délai et à des prix très modérés.

11 déc 83—15j

309

Mmes FISHER & SHEPHERD

PRENNENT LA LIBERTÉ D'ATTIREN l'attention du public sur leur assortiment complet et varié de

CHAPEAUX EN PELLETERIES

Pour Dames et Demoiselles.

— AINSI QUE DE —

Chapeaux de Toilette, garnis, etc.

C'est le moment pour les dames de visiter leur établissement. Il est de leur avantage d'aller le visiter à présent, parce qu'ils vendent à des prix exceptionnellement modérés tout leur assortiment de modes et de Chapeaux, etc.

Les chapeaux en pelletterie sont refaits à neuf d'après les formes les plus nouvelles, les plus distinguées et dans les meilleurs goût par une personne d'une grande expérience.

CHAMBRE DE MODES,

No 10, Rue de la Fabrique, QUEBEC.

22 nov 1883.—1m C-E

138

Terres a Vendre.

Une magnifique terre de cinquante arpents en superficie avec maison, grange, etc., située à un arpent de l'église de Charlesbourg

Et une autre à St-Raymond, de quatre arpents et demie sur trente-huit, moitié en terre faite et moitié en sucrerie. Elle est bornée au nord par la Grosse Rivière, de l'arc de l'église, appelé le Beau Terrain des Sauvages.

S'adresser à

GLACKEMEYER & GAUVREAU,

Notaires, 84, rue St-Pierre,

13 nov 1883—2m C-E

329

ARTICLES de DEUIL

NOUS EXPOSONS UN GRAND Assortiment d'articles de deuil sur lequel nous attirons spécialement l'attention.

Nos étoffes à robes noires sont toutes achetées directement des premiers manufacturiers anglais et français, et seront recommandées pour les plus belles qu'il y ait à Québec.

Paramata noir,

Cachemire noir,

Mérino français noir,

Serge noire (tout laine),

Drap à toilette noire,

Drap crêpe noir,

Cordé de Perse noir,

Lustré noir,

Flanelle pressée noire,

Paramata de Norwich (chaîne en soie).

Crepe de S. Courtauld & Cie.

Assortiment complet de ce crêpe, lequel pour la richesse, la couleur et le fini est sans rival.

Davidson & Horan,

29 nov 1883.

TAPIS! TAPIS!

Grand Assortiment de Tapis

— ARRIVÉ PAR LES —

Derniers Bateaux Transatlantiques:

BRUXELLES, TAPISSERIE,

AXMINSTERS, KIDDERS ET ECOSAIS

Dessins nouveaux splendides, et en grand nombre.

— AUSSI —

Prélarts Anglais, Ecosais, Américains et Canadiens.

Nous invitons le public à visiter aussi notre établissement de la rue Sous-le-Port, où il trouvera une grande variété de marchandises d'étape et de fantaisie pour l'Hiver.

Joseph Hamel & Freres.

4 déc 1883—1m C-E

383

Fourrures!

J'OFFRE maintenant en vente au public un assortiment considérable et varié d'HABILLEMENTS FAITS EN FOURRURES comprenant:

Mitaines, Casques, Gants, Habits, Gilets, Mantilles, Palatines, Etc., Etc.

Peaux de carioles en buffle, loup et bœuf de prairie.

Le tout à bas prix pour argent comptant

GANTS ET MITAINES EN DAIM, CA;

RIBOU ET EN CHEVREUIL.

Aussi mocassins, raquettes et Toboggans.

J. C. PATERSON

27, Rue Buade.

EUGENE PICHE,

SEUL AGENT ET EMBOUTILLEUR

DE LA BIÈRE ET PORTER WILLIAMS

— AINSI QUE LA CÉLÈBRE —

LAGER BEER D'OCKEER.

TOUTES COMMANDES SERVIES A DOMICILE.

S'adresser au Nos 99 et 101, Rue Saint-Paul.

SITUATION DEMANDEE.

Un jeune homme d'expérience dans le commerce de bois, ayant été dix ans teleur de livres, etc., désire avoir de l'emploi. Les meilleures recommandations seront fournies.

S'adresser par lettre à X. 6 décembre 1883—2s C E

DERNIERE EDITION

Le drame de la rue St-Helene

NOUVEAUX DETAILS

L'ENQUETE.

Déposition de la maîtresse.

Le tragique événement d'hier soir, que le Canadien s'est empressé de raconter ce matin, n'a pas manqué que de faire sensation dans toutes les parties de la ville, et ce matin, vers huit heures et demie on aurait pu compter aux abords de la résidence d'Eugénie Brillard, rue St-Hélène, plusieurs centaines de personnes anxieuses de voir le spectacle ou au moins d'en connaître tous les détails.

Les annales du crime à Québec ne contiennent aucun fait du même genre. Meurtre et suicide, comparution subite de deux âmes devant leur Créateur et dans d'aussi tristes circonstances... Le spectacle de ces deux cadavres avait ce matin quelque chose de terrifiant.

Le malheureux est tombé auprès de sa victime comme s'il eût voulu recueillir son dernier soupir avant d'émettre le sien, comme si en un mot il eût voulu lui donner pour dernière consolation le spectacle de sa mort. D'après ce que l'on connaît, la victime se tenait debout, au fond de sa chambre, près d'une fenêtre lorsqu'elle a été frappée, et l'assassin était accoudé à un petit bureau à toilette près de la porte lorsqu'il a commis son double crime.

Elle venait sans doute de lui remettre ou de lui offrir les \$10.00 dont nous parlons plus haut, et il allait probablement partir pour retourner à Chicago, au milieu de sa famille, après avoir éprouvé d'elle un dernier refus, après avoir perdu le dernier espoir de l'épouser, lorsque dans un moment de désespoir, il aura pris tout à coup la suprême détermination de lui enlever la vie et de mourir avec elle.

On prétend d'un côté que l'on n'a entendu que le bruit d'une masse inerte tombant sur le plancher. De l'autre on assure qu'on a entendu la victime s'écrier en tombant : "mon Dieu !"

Les deux cadavres gisaient sur le côté droit, c'est-à-dire du côté même de la blessure. La malheureuse a reçu ces deux blessures du côté droit de la tête, près de l'oreille. Les balles paraissent avoir traversé le crâne de part en part. L'assassin a déchargé sur lui-même l'arme à feu à peu près au même endroit. Le sang qui s'est échappé toute la nuit des blessures des deux victimes émettait déjà ce matin lorsqu'on a remué les deux cadavres, pour les mettre dans leurs cercueils une odeur suffoquante.

Les traits de la malheureuse n'avaient pas l'expression de la mort violente. Elle avait la figure violacée, sans doute, et ensanglantée, mais les yeux étaient bien fermés et la bouche entrouverte n'avait pas le rictus que peut y laisser la mort lorsqu'elle arrive d'une manière aussi brutale.

On ne peut en dire autant de l'assassin. Il a la figure gonflée, tuméfiée, et la langue sur les lèvres. On aurait dit ce matin qu'il souriait à sa victime avec la satisfaction satanique d'un homme qui s'est tristement mais complètement vengé.

Il nous a été donné d'assister aux premières opérations de l'autopsie, et nous pouvons affirmer que le spectacle de ces deux cadavres à la morgue, devait avoir sur toute personne sensible un effet, une impression qui ne se rend pas.

Identification des victimes et enquête.

Le coroner s'est rendu à neuf heures ce matin, à la résidence d'Eugénie Brillard, pour procéder aux préliminaires de l'enquête, asseoir son jury et faire identifier les victimes.

Il a commencé par asseoir les personnes suivantes comme jurés : MM. Winceslas Boucher, Thomas Edouard Saucier, François Eli Trudel, Joseph Breton, John Ernst, Thomas Duchaine, Joseph Hudon, Pierre Bélanger, Louis Ferrault, Mathias Blouin, Joseph Ginchereau, Joseph Labrecque, Joseph

Dussault, Jean Thibaudeau et Fabien Rochette.

Le jury a choisi pour chef M. Mathias Blouin et il est monté ensuite dans la chambre des victimes pour constater leur situation l'aspect de la chambre, enfin se rendre compte des détails extérieurs de la mort.

Ensuite, le coroner a fait venir auprès des victimes, le cousin de la défunte, M. J. B. Paré, pour l'identifier ; ainsi qu'un des oncles du défunt, un cousin, M. Thomas Mulrooney, de la brigade du feu et sa femme, et M. Beauchamp, conducteur du char spécial des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord. L'oncle n'a pu identifier le cadavre parce qu'il y a plus de cinq ans qu'il n'a pas vu le défunt ; mais le cousin, sa femme et M. Beauchamp l'ont reconnu parfaitement. Vous le constaterez d'ailleurs par sa montre, a dit M. Beauchamp au coroner, car elle doit porter les initiales J. M.

L'identification des victimes terminée, on a transporté immédiatement les cadavres à la Morgue, et le juré s'est rendu à la station de police No 3 pour entendre les dépositions des témoins.

Le premier témoin entendu a été M. Jean Baptiste Paré.

M. Paré est meublier de profession au service de M. J. Marcoux, à St Roch.

Il déclare que le cadavre qu'il a vu, dans la résidence d'Eugénie Brillard, rue St-Hélène est celui d'Héloïse Fournier, sa cousine germaine. Héloïse Fournier peut avoir d'après lui 23 ans.

Elle a perdu son père, Jacques Fournier, cordonnier, il y a une quinzaine d'années. Elle a été prise à l'âge de quinze mois, comme fille adoptive par la mère du témoin, dans Eliza Fournier veuve de feu Jean Paré, à Saint Roch, et elle est restée là jusqu'à quinze ou seize ans.

Elle a une sœur à Montréal qui n'est pas mariée. La mère de la victime réside actuellement à Chicago et est mariée. Née Wilhelmine Métivier elle est devenue veuve de son premier mari Jacques Fournier, il y a une quinzaine d'années, comme nous venons de le dire. La victime depuis l'âge de quinze ans a résidé chez les parents qu'elle pouvait avoir à Québec, à Montréal, tantôt chez dame veuve Rousseau, tantôt chez sa sœur à Montréal, mais elle finissait toujours par retourner chez sa mère adoptive.

Le témoin sait qu'elle est allée voir sa mère à Chicago, dans le cours de l'automne ; il a su depuis qu'elle était en train de mener une mauvaise vie et rendue depuis quatre semaines chez Eugénie Brillard. Il a entendu dire que le défunt voulait marier la victime et n'a su que depuis sa mort, hier soir, de la part de la mère adoptive de la défunte que celle-ci ne voulait pas marier Mulrooney.

M. MICHEL BEAUCHAMP, conducteur de char sur le chemin de fer du Nord déclare que le cadavre placé à côté de celui de Héloïse Fournier à la résidence de Eugénie Brillard, rue St. Hélène est celui de John Mulrooney.

Il m'a toujours dit qu'il était né à Québec. Il a été quatre ans comme commis de barre à l'hôtel Richelieu. Je sais que l'épouse dernière est allée à Chicago voir de ses parents qui sont là. Je l'ai vu lundi dernier vers 6 ou 7 heures du soir, à Montréal. Il avait l'air en parfaite santé. A ma connaissance il était sobre, tranquille et estimé de tous ceux qui le connaissaient, j'ignore comment il est mort.

Je sais qu'il fréquentait Héloïse Fournier, à Montréal, mais je ne sais pas dans quelle maison. Je ne connaissais pas la défunte qu'on appelait Georgie.

Le constable Charles Tremblay, a déclaré qu'il ne connaissait pas les défunts. Hier soir, dit-il, à 7 heures dans 20 minutes, je suis entré à ce poste de police, lorsque le Dr Garneau est venu demander un constable. Le sergent Piquet m'a désigné pour accompagner le Dr. Garneau qui a dit qu'un meurtre venait d'être commis chez Eugénie. Il a ajouté qu'un jeune homme venait de tuer une fille et de se tuer ensuite. En arrivant seul chez Eugénie, rue Sainte-Hélène, je suis monté en haut, sur l'indication des filles, et je suis resté près de la porte de la chambre qui était barrée. Le Dr. Garneau qui était allé avertir le coronaire, est ensuite arrivé avec lui et un autre homme que je ne connais pas. C'était un quart d'heure après mon arrivée,

Ils sont entrés dans la chambre du crime, où gisaient les cadavres d'un homme et d'une femme qu'ils ont examinés et qu'ils ont replacés dans la même position qu'ils les avaient trouvés. Dans l'intervalle, le chef de police Vohl est aussi arrivé et a examinés les cadavres. Tous sont ensuite sortis et ont fermé la porte à clé. La clé m'a alors été remise avec instruction de faire le guet alternativement avec d'autres constables. Nous sommes restés là jusqu'au moment où le coronaire a pris possession des cadavres, ce matin, pour asseoir les jurés. Personne n'a touché aux cadavres tant qu'ils ont été sous notre garde.

Lorsque je suis arrivé chez Eugénie hier soir, il n'y avait que la maîtresse et les filles que je connais toutes de vue. Je n'ai vu aucun homme. Toutes étaient sobres et rien n'indiquait qu'une orgie pouvait avoir eu lieu dans l'après-midi. Avant l'arrivée du coronaire, personne n'est entrée ou sorti de la maison. Personne autre que les filles de la maison ne connaissait le défunt, et encore ne le connaissait-on que de vue.

Eugénie Brillard, de St. Roch, de Québec, est assermentée et dit :—Je tiens une maison de prostitution, rue St. Hélène. Les filles qui demeurent chez moi se nomment Rose Trudeau, Joséphine Forget, Elise Sanson, Marie-Louise Lebeau, Cecil Egerton, Corinne Leclerc, Elise Morin. J'ai aussi deux servantes qui se nomment Rosa et Marie mais dont je ne connais pas le nom de famille.

Mercredi soir, le 19, vers 11 hrs, Mulrooney est venu chez moi ; il était seul. Je ne l'ai pas vu et je ne sais pas s'il était sobre. La défunte est entrée dans ma chambre et m'a demandé de lui prêter dix piastres pour permettre à son ami Jimmy, de Montréal, de partir à 9 heures par les chars. Elle dit qu'il était pauvre et qu'il lui fallait cette somme pour s'en aller.

C'est sur ma demande qu'elle m'a dit l'emploi qu'elle voulait faire de cet argent. Mulrooney est parti immédiatement après. Il est resté environ deux heures avec la défunte, dans la chambre de celle-ci, ce soir là. Je n'ai entendu aucun bruit ni aucune altercation entre eux. A ma connaissance ils n'ont pas pris de boisson.

Le défunt est revenu chez moi, hier, jeudi, vers deux heures et demie de l'après-midi. Je l'ai vu au salon, seul avec la défunte, mais je ne savais pas qui il était. Ils étaient assis et causaient paisiblement. Je ne leur ai pas parlé. Le défunt m'a paru parfaitement sobre. Je n'ai su qui il était qu'au soir, vers 5 30 heures.

C'est elle-même (la défunte) qui m'a dit que c'était son Jimmy. Elle a ajouté qu'il reposait sur son lit et qu'elle allait le réveiller pour lui permettre de prendre le train de 10 heures pour Montréal. Moi et mes filles ainsi que la défunte avons pris le souper ensemble et je me suis ensuite retirée dans ma chambre au premier étage. Une heure après j'ai entendu du bruit en haut. Le nombre de la défunte se trouve au second étage et au-dessus du salon. Au souper la défunte a bien mangé et elle était sobre.

En entendant du bruit, j'ai demandé à Joséphine Forget d'aller voir ce qui se passait en haut. Je ne peux pas expliquer très bien la nature du bruit que j'ai entendu, mais cela ressemblait à celui d'une porte qu'on enfonce. La fille Forget est redescendue à ma chambre et m'a dit que Georgie venait d'être tirée par Jimmy et qu'il s'était tiré lui-même. J'ai immédiatement donné ordre à ma servante Mary d'aller chercher le Dr Garneau. Celui-ci est venu chez moi et il est allé à la chambre de la défunte.

Il est ensuite redescendu avec un pistolet à la main. Je n'ai pas vu les cadavres, ni hier soir, ni ce matin. J'ai eu connaissance que la police a pris charge des cadavres. Je n'ai rien vu de l'affaire et n'en connais que ce qu'on en dit. Les défunts n'ont pris aucune boisson chez moi, hier après-midi. Le défunt paraissait jouir de ses facultés mentales.

Après cette déposition, il est midi, et l'enquête est ajournée à 1 30 heures cette après-midi.

Cour criminelle de Québec.

La presse de Québec avait publié en juin dernier, l'arrestation de M. Gaudios Fortier, commis, de Québec, sous l'accusation d'avoir détourné ou volé à son patron M. Joseph Bossé, de St-Hélène, la somme considérable de \$1800. Le 20 courant, M. Fortier a subi son procès, à la Rivière-du-Loup, devant la Cour criminelle présidée par

l'hon. juge Henri Taschereau, et ce dernier après avoir entendu le plaignant Bossé, a instruit le jury d'acquitter M. Fortier, qui de suite a été remis en liberté.

M. F. X. Lemieux, avocat, défendait M. Fortier.

Des procédures en dommages pour fautive arrestation ont été instituées contre Bossé.

A TRAVERS LA VILLE.

Un pénible accident.

Un jeune homme du nom de Lafrance, âgé d'environ 15 ans, a été ce matin victime d'un bien triste accident à la fabrique de M. Gravel, St Romuald. Il s'est trouvé pris dans une machine qui lui a arraché une jambe jusqu'au genoux. Il est difficile de se faire une juste idée des souffrances qu'endure l'infortuné jeune homme.

Voitures d'été.

La prédiction de Vennor va se réaliser si ça continue : il a prédit que nous nous servirions encore des voitures d'été au jour de l'An. Nous ne sommes pas éloignés de l'époque fixée et plusieurs habitants des environs de Lévis viennent encore au marché de cette dernière ville en voitures d'été.

Une bonne acquisition.

M. John Martin, boucher de la halle Montcalm, étal No 9, vient de faire l'acquisition d'une magnifique taureau pesant 940 livres.

Cette taureau a été engraisée par M. Vallée, fermier du séminaire à la Canadière.

M. Martin ne néglige aucune dépense pour tenir son étal sur un pied élevé ; aussi a-t-il constamment en mains un assortiment de viandes des plus complets et des mieux choisies.

Vol de cheval.

Avant hier, la police de Québec était informée par un cultivateur de Batiscan, M. Sifroi Marchildon, que le 9 du courant, on lui avait volé un jument. Deux de ses voisins, MM. Elie Larcher et Xavier Lefebvre, se p'ignaient en même temps qu'on leur avait volé dans cette même nuit du 9 décembre, au premier une berline, et au second un harnais.

Dès lors, il était évident que le tout avait été réuni et se trouvait entre les mains de la même personne.

Or, hier matin, le chef Roy, de la police de Lévis, téléphonait au chef Vohl, de Québec, qu'un individu venait de vendre en cat o'udroit un cheval tout attelé pour la somme de douze piastres. On lui répondit de garder l'homme à vue, et le limier Harpe, de la police provinciale, fut chargé de l'affaire.

En arrivant à Lévis, il interrogea le prisonnier qui fit d'abord le fanfaron et qui lui rit au nez en disant que c'était un cheval qu'il avait vendu et non un jument. En voyant cependant que la voiture avait été identifiée, il a cru préférable de tout avouer.

Il a dit se nommer Joseph Ouellet et être de la paroisse de St-Anne de la Grève. Il est âgé d'environ vingt-cinq ans et ses parents sont aux Etats-Unis.

Après avoir volé cheval, voiture et harnais, il a voyagé dans les paroisses de la rive nord et a échangé la jument pour un cheval, au Château-Richer. Il est ensuite venu à Québec et est traversé à Lévis pour disposer du tout. Il venait de trouver un acheteur lorsqu'il a été arrêté.

Il a été amené à Québec hier soir et écroué à la prison en attendant l'enquête.

Pour les affections de la Gorge et des Pouxmons, le Pectoral-Cerise d'Ayer, pris à temps, est un spécifique assuré.

Musical.

La société Sainte-Cécile chantera à la messe de minuit à la Basilique, la messe solennelle de Sainte Cécile de Gounod.

Les solistes seront Mlle Brindamour, M. Vaillancourt, M. H. A. Bédard, M. P. Laurent, M. Bilodeau. A l'épître, le QUATUOR VOCAL de Québec, composé de MM. Vaillancourt, Bédard, Laurent et Bilodeau, chanteront un O Salutaris. A l'offertoire, Madame Masson donnera le Noël d'Adam.

A la messe basse à l'issue de la grande, la société Sainte-Cécile chantera les Noëls suivants : Dans cette étable, Ca Berger et Les Anges dans nos campagnes, avec soli par Melles Kouthier, Fuchs et Legieux.

A la messe du jour, à la Basilique, le chœur des élèves du séminaire donnera une messe de Fauconnier avec accompagnement d'orchestre.

La Société Sts Cécile, ouvrira dans sa salle, à l'encoignure des rues Dorchester et St François, un cours de solfège sous la direction de M. A. Michel. Le cours se composera de vingt leçons au moins et commencera lundi le 7 janvier 1884. Le cours sera aussi ouvert au public moyennant \$1.00 pour le cours ou cinq sous de la leçon ; ce qui est loin d'être exorbitant. Les membres (hommes) de la société Sts Cécile et les amateurs du dehors pourront se procurer des billets d'admission du secrétaire M. F. X. Fournier, chez M. J. A. Lauglais, dans quelques jours.

L'entreprise de la société Sts Cécile est non seulement utile, mais nécessaire et nous nous empressons de lui en faire notre compliment, en recommandant le cours au public.

Prise de voile.

Mercredi matin, à l'Hôpital-Général, Mlle Fiore-Caroline Jobin, de St Roch de Québec, a embrassé la vie religieuse sous le nom de Sœur Ste Gertrude. C'est M. l'abbé Sexton, vicaire à St-Roch, qui a officié. M. le curé Gosselin assistait à la cérémonie.

Incecidie.

Hier matin, vers onze heures, le feu a détruit une boulangerie, située au village Bienville, Lévis, et appartenant à M. Pierre Bernier, mais que M. Chouinard, boulanger, occupait depuis un an.

A la première alarme, les pompiers de Lévis sont accourus avec leurs deux pompes à vapeur et se sont mis à l'œuvre. Ils ont travaillé avec tant d'activité, qu'ils ont réussi à épargner la résidence de M. Bernier, qui était contiguë à la boulangerie.

Le matin, on avait fait deux fournées de pain et M. Chouinard était allé en distribuer une à ses pratiques lorsque le feu s'est déclaré, de sorte qu'une assez grande quantité de pain a été détruite. On a réussi à sauver beaucoup de fleur en sacs.

Le "Polaris."

Une des aubes de l'hélice du Polaris s'est brisée hier, mais tout de même le bateau-traversier a continué de voyager. Ce matin un nouvel accident est arrivé à son enjoi, le Polaris a été forcé de rester le long du quai. C'est l'Artic qui fait le service actuellement.

L'enjoi du Polaris sera réparé aujourd'hui même et le bateau reprendra sa ligne aussitôt que les réparations seront terminées.

Le Polaris voyage encore aux frais de MM. Carrier, Laine et Cie, la compagnie ne l'ayant pas encore pris sur ses charges.

DECEDES.

AMVOY.—A Québec, le 21 du courant, à l'âge de 31 ans, Marguerite Alice Gertrude Pennée, épouse bien aimée de M. G. Amyot, M. P.

Les funérailles auront lieu lundi. Le convoi funèbre partira à 9 h de sa résidence, 2, rue Collins, pour la Basilique et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOISY.—A Lévis, M. Edouard Foisy, âgé de 52 ans.

Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures.

Le convoi partira de la demeure de M. Théodule Foisy, à 7 30 heures pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont Marie.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMEGAGEMENT.

ETIENNE ROBITAILLE

MARCHAND-EPICIER,

RUE ST-VALIER ST-SAUVEUR,

A l'honneur d'informer ses amis et ses nombreuses pratiques qu'il a transporté son magasin de gros et de détail au

NOS 231-233, RUE ST-PAUL.

Il profite de cette circonstance pour offrir ses sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu le patronner par le passé et il espère qu'ils continueront à l'avoir.

21 déc '83—18 443

ORANGES ET CITRONS.

Seulement 20c. la douz.

A VENDRE PAR

A. WATTERS.

19 déc 1883.